



# RAPPORT D'ACTIVITES 2020



**BILLOM**  
Communauté

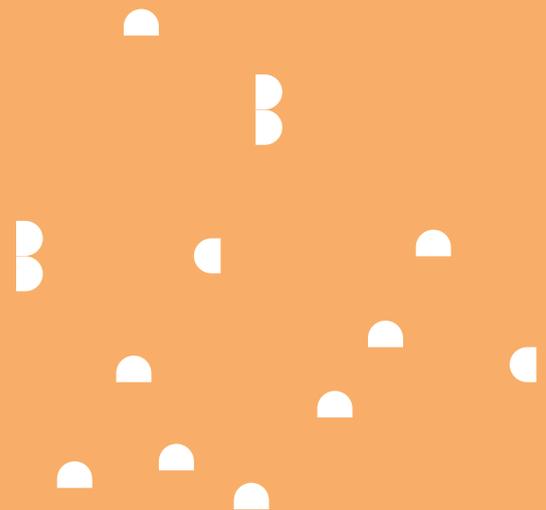


# SOMMAIRE

---

Organisation .....	3
• Conseil communautaire .....	4
• Organisation.....	6
• Ressources humaines.....	8
• Finances et fiscalité.....	10
Environnement.....	13
• GEMAPI.....	14
• SPANC.....	16
• Plan climat.....	18
• Espaces naturels sensibles.....	20
Culture.....	23
• Réseau de lecture publique.....	24
• Saison culturelle.....	26
• Ecole de musique.....	28
Enfance Jeunesse.....	31
• Multi accueil Les Pitchouns.....	32
• Relais Petite Enfance.....	34
• Coordination enfance jeunesse.....	36
Tourisme Patrimoine.....	39
• Pays d'art et d'histoire.....	40
• Tourisme.....	42
Aménagement Développement.....	45
• Economie.....	46
• Habitat.....	48
• Urbanisme.....	50
• Mobilités.....	52
Equipement sportif.....	53
• Centre aquatique.....	54
Social.....	57
• Gens du voyage.....	58
• Santé.....	59
Annexes.....	61

# ORGANISATION



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 communes

13 vice-présidents

55 conseillers  
titulaires

15 conseillers  
suppléants

## Le Bureau



**Gérard GUILLAUME**,  
Maire de Montmorin  
**Président**



**Jean-Michel CHARLAT**,  
Maire de Billom  
**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
en charge des gens du  
voyage, du social et de  
la santé

A l'issue des élections municipales, l'assemblée a été installée le 15 juillet à Billom, renouvelée à 55 % (30 élus sont pour la première fois conseillers communautaires).

100 % des suppléants sont nouvellement élus.

Quant à la parité : 47 % des titulaires sont des femmes (au niveau national le taux est de 35,8%) et 27 % pour les suppléantes.

10 communes ont pour maire une femme (40%).



**Nathalie Sessa**,  
Maire de Saint-Dier  
d'Auvergne  
**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
en charge des  
ressources humaines



**Nathalie MARIN**,  
Adjointe à Billom  
**6<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
en charge de la petite  
enfance et de  
l'enfance-jeunesse



**Maurice Deschamps**,  
Maire de Chauriat  
**10<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge de la  
communication



**Jérôme PIREYRE**,  
Maire de Neuville  
**3<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge de  
l'urbanisme



**Jean-Pierre BUCHE**,  
Maire de Pérignat-ès-  
Allier  
**7<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge des  
mobilités



**Jean-Jacques CAVALIÈRE**,  
Maire de Vertaizon  
**11<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge de l'économie



**Patricia BUSSIÈRE**,  
Maire de Beauregard  
l'Evêque  
**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
en charge de la culture



**Karine JONCOUX**,  
Maire de Saint-Jean-  
des-Ollières  
**8<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
en charge de la  
transition énergétique



**Daniel SALLES**,  
Maire d'Egliseneuve-  
près-Billom  
**12<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge de  
l'environnement



**Donimique VAURIS**,  
Maire de Saint-Julien-  
de-Coppel  
**5<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge des finances  
et de la fiscalité



**Bruno VALLADIER**,  
Maire de Fayet-le-  
Château  
**9<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge de l'habitat



**Jean DELAUGERRE**,  
Maire de Mur-sur-Allier  
**13<sup>ème</sup> Vice-Président**  
en charge du tourisme  
et du patrimoine



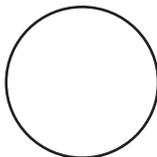
**Bruno Bisson,**  
Beauregard l'Evêque



**Guy Maillard,**  
Chauriat



**Virginie Vinatier,**  
Pérignat-ès-Allier



**Patricia Fournoux,**  
Beauregard l'Evêque



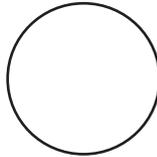
**Nadège Tournebize,**  
Egliseneuve-près-Billom



**Fanny Blanc,**  
Pérignat-ès-Allier



**Pierrick Bellat,**  
Billom



**Bruno Duarte,**  
Maire d'Espirat



**Janick Derrien,**  
Maire de Reignat



**Céline Auger,**  
Billom



**Laurence Cabaret,**  
Maire d'Estandeuil



**Emeric Decombe,**  
Maire de Saint-Bonnet-lès-Allier



**Daniel Dumas,**  
Billom



**Nathalie Vachias,**  
Maire de Glaine-Montaigut



**Jean-François Boirie,**  
Saint-Julien-de-Coppel



**Sylvie Ducatteau,**  
Billom



**Jean-Claude Batisson,**  
Maire d'Isserteaux



**Myriam Blanzat,**  
Saint-Julien-de-Coppel



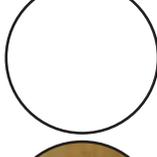
**Jean-Pascal Blache,**  
Billom



**Christiane Taillandier,**  
Maire de Mauzun



**Hubert Cheminat,**  
Maire de Trézioux



**Karelle Trevis,**  
Billom



**Eric Pireyre,**  
Montmorin



**Françoise Bernard,**  
Maire de Vassel



**Denis Mautrer,**  
Billom



**Florence Jouve,**  
Mur-sur-Allier



**Catherine Sou-ah-y,**  
Vertaizon



**Lydie Garino,**  
Maire de Bongheat



**Jean-Marc Lavigne,**  
Mur-sur-Allier



**Robert Boidevin,**  
Vertaizon



**Suzanne Delarbre,**  
Maire de Bouzel



**Danielle Rancy,**  
Mur-sur-Allier



**Nathalie Dos Santos,**  
Vertaizon



**Daniel Ravoux,**  
Bouzel



**Louis Pereira,**  
Mur-sur-Allier



**Cyril Gonzales,**  
Vertaizon



**Bernadette Dutheil,**  
Maire de Chas



**Laura Stanabady,**  
Mur-sur-Allier



**Amalia Quinton,**  
Vertaizon



**Nicole Nenot,**  
Chauriat



**René Lemerle,**  
Mur-sur-Allier

# ORGANISATION



Conformément à la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020 et à l'ordonnance du conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> avril 2020, qui confie à l'exécutif local l'intégralité des pouvoirs qui auparavant pouvaient lui être délégués par son assemblée délibérante, le Président a été amené à prendre différentes décisions qui ont été présentées à la nouvelle assemblée le 15 juillet, certaines ont été préparées en amont par le bureau qui s'est réuni en visio le 20 avril. Tous les conseils se sont tenus en présentiel dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation.



## 10 réunions du conseil communautaire



## 93 délibérations

## PREMIÈRES DÉCISIONS

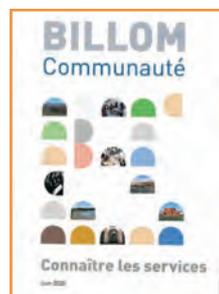
Le conseil communautaire a été installé lors de la séance du 15 juillet à Billom (Cf organisation page précédente). Les nouveaux élus ont été amenés à prendre de nombreuses décisions : indemnités des élus, droit à la formation des élus, adhésions et désignations dans divers organismes (syndicats intercommunaux, associations...), délégation au Président, adoption d'un règlement intérieur. Ils ont choisi de ne pas rédiger de charte de gouvernance. Suite à la demande de plusieurs maires, le Président a refusé le transfert automatique du pouvoir de police administrative spéciale.

## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Lors de l'installation du conseil a été lue la charte de l'élu local (article L. 5211-6 du CGCT). Elle établit un cadre déontologique destiné à préciser les normes de comportement que les élus locaux doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et que les citoyens sont en droit d'attendre de la part de leurs représentants (rappel du droit en vigueur et principes démocratiques à respecter).

## PUBLICATION

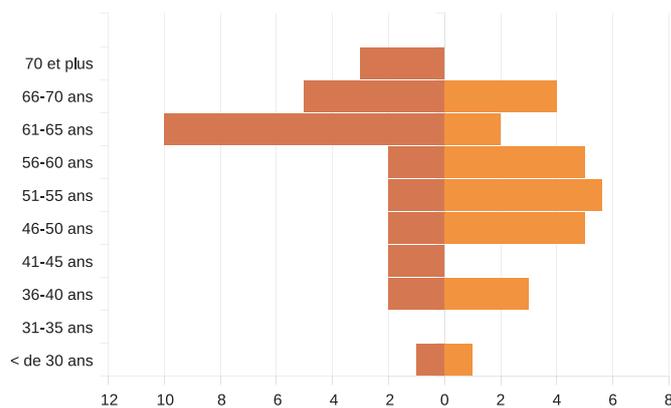
Un guide à destination des nouveaux élus pour faire connaissance avec les compétences et les services communautaires.



## VISITES

- le 24 septembre, visite par les nouveaux élus des parcs d'activités des Littes (Dallet) et de l'Angaud (Billom)
- le 03 octobre, les élus communautaires et les conseillers municipaux de la commune ont visité le château de Mezel (Mur-sur-Allier), propriété de Billom Communauté.

■ TITULAIRES FEMMES ■ TITULAIRES HOMMES



## INTERVENTIONS LORS DU CONSEIL

- le 27 janvier de Jean-Pierre Buche et Claire Laignez pour le SEAT (écopole) ;
- le 02 novembre de Catherine Guilbert d'assemblée pour la présentation du Compte rendu Annuel à la collectivité 2019 de la ZAC des Littes
- le 30 novembre de Patrice Pons et Raïssa Fournier de l'AGSGV à propos des gens du voyage (connaissance de la population, schéma départemental, démarche globale).



## 8 réunions de bureau



## 82 % des élus ont été présents au conseil et 79 % au bureau

## LES PROCÉDURES CONTRACTUELLES

Billom Communauté bénéficie de trois contrats signés avec l'État, la Région et le Département.

La forte mobilisation des différents crédits a permis à la Communauté de Communes de lancer des projets qui bénéficient de 70 à 80 % de subventions.

### Le Contrat Ambition Région (CAR)

La Région a octroyé, en 2020, les subventions des deux derniers projets inscrits au CAR à savoir :

- La construction du siège pour 200 000 €
- L'aménagement et l'extension des Pitchouns pour 50 000 €.

Ce contrat arrive à échéance en juin 2021 ; les modalités d'élaboration du second ne sont pas encore connues.

## SIEGE COMMUNAUTAIRE

Le projet s'est poursuivi en 2021 avec la demande de permis de construire déposée au printemps en mairie de Billom.

La démolition des bâtiments existants s'est déroulée à l'automne.

Le coût de l'opération est de 813 978 HT, financé à 75 %.

## MUTUALISATION

### Groupement d'achat de gaz naturel

(groupement sans limite de durée coordonné par le Conseil départemental 63).

Signature d'un nouveau marché subséquent avec Engie pour la période 2021/2022.

### Groupement d'achat d'électricité

(groupement sans limite de durée coordonné par le SIEG)

- signature d'une nouvelle convention de groupement spécifique aux tarifs C5 (ex-tarifs bleu dont la puissance est inférieure à 36 kva)
- procédure de consultation (accord-cadre puis marchés subséquents) et attribution des lots à VOLTERRES et EDF.

### Groupements de commandes en cours

coordonnés par Billom Communauté :

- Papier & fournitures administratives et

## Le Contrat de ruralité

Signé avec l'État via le PETR du Grand Clermont, le contrat de ruralité est entré dans sa 4<sup>ème</sup> et dernière année de financement et a permis de valider :

- L'acquisition du nouveau logiciel pour uniformiser le réseau des bibliothèques (6 492 € - 40%)
- Des espaces ludiques extérieurs au centre aquatique (180 000 € - 40%)
- Un véhicule électrique pour les services de la CC (15 000 € - 50 %)
- Le pôle enfance de Billom pour 50 000 € (T2)
- La rénovation des toitures et remise en usage de l'ancien collège (38 508 €).

Soit une enveloppe totale pour le territoire de 290 000 € (contre 180 256 € en 2020, 269 794 € en 2018 et 180 727 € en 2017) avec obtention d'une rallonge pour le centre aquatique, après négociation avec la Préfecture.

## Le Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

Ce contrat est signé avec le Conseil départemental pour 3 ans pour des actions exclusivement communautaires. Parmi les actions inscrites au CTDD en 2019, en 2020 ont été déposés les dossiers relatifs à la voiture électrique (7 765,43 € soit 30 %) et pour l'aménagement et l'extension aux Pitchouns (49 000 €).

### Programmes LEADER

Billom Communauté a la spécificité de bénéficier de deux programmes LEADER :

- Sur le programme du PNR Livradois-Forez pour les 21 communes d'ex Billom St-Dier Vallée du Jauron
- Sur le Grand Clermont pour les 4 communes d'ex Mur-ès-Allier et axé sur la valorisation du val d'Allier. En 2020, aucun dossier n'a été déposé par Billom Communauté mais des communes et le SEAT de l'Ecopôle ont sollicité ce financement européen.

Ces programmes sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2022. Des enveloppes financières complémentaires seront ainsi allouées.



scolaires :

- titulaire : Bureau Service
- fin au 31/12/2021
- membres : Billom Communauté, Beauregard l'Evêque, Billom, Bouzel, Estandeuil, Montmorin, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel, Vassel, SICER, SIGEP et SIBOVA
- Assistance à la définition, la passation et au suivi du marché d'exploitation d'installations techniques du territoire :
  - titulaire : SF2E
  - fin au 30/09/2021
  - membres : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat-ès-Allier, St-Julien-de-Coppel, Vertaizon et SIMI
- Exploitation d'installations techniques du territoire de Billom Communauté
  - titulaire : Dalkia

- fin au 31/12/2027
- membres : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat-ès-Allier, St-Julien-de-Coppel, Vertaizon et SIMI

- Prestations Forfait - Installations thermiques de bâtiments des Membres du Groupement de commandes :
  - titulaire : SPIE
  - fin au 31/12/2022
  - membres : Billom Communauté, Billom, Pérignat-ès-Allier, St-Julien-de-Coppel et Vertaizon
- Sécurité incendie
  - titulaires : ESI, Désautel et Chubb France
  - fin au 02/06/2023
  - membres : Billom Communauté, Billom, Fayet-le-Château, Montmorin, Pérignat-ès-Allier et St-Julien-de-Coppel.

# RESSOURCES HUMAINES



Un plan de continuité d'activités a été signé le 18 mars, modifié par avenant le 17 avril. Il prévoyait

notamment la fermeture de certains services, la mise en travail à domicile et des permanences pour le siège et le RPE. Par la suite, ce sont des schémas et protocoles de reprise d'activités dans les différents services qui ont été rédigés, ainsi que des notes de services spécifiques comme par exemple pour obliger la prise de congés pendant le confinement. Des commandes ont été gérées dans l'urgence pour l'acquisition de divers matériels : masques, gel hydro-alcoolique, visières, blouses, plexi... Au 15 juillet, près de 11 000 € de dépenses pour cela.

Cette période nous a permis d'expérimenter de nouveaux outils de communication, de nouvelles méthodes de travail : suivi pédagogique à distance pour les enseignants de l'école de musique, padlet (mur virtuel) aux Pitchouns pour garder le lien entre les familles, les enfants, le personnel, réunions d'équipes en visio complétées de rapports écrits hebdomadaires.

Certains services ont imaginé de nouvelles actions comme les services culture et école de musique avec « On pense à vous ». D'autres en ont profité pour avancer sur des chantiers comme l'archivage et le classement des dossiers informatiques.



Retrouver dans les différents chapitres du rapport des précisions sur cette année très particulière.

Organigramme des services en annexe.



**63 agents**

dont 12 cadres A, 29 B  
et 22 C

46 ETP - 40 Titulaires



**1 502 jours  
d'absence**



**74 jours de  
formation**

## MOUVEMENTS

En 2020, 18 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la durée unique, 1 agent d'un avancement de grade (adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe), deux agents nommés stagiaires en catégorie C (adjoint du patrimoine, adjoint d'animation). 1 refus de titularisation, 1 agent ETAPS en détachement (FPE, réussite concours professeur des écoles), une mutation interne (du multi-accueil au RPE), 1 contrat d'apprentissage à partir de fin novembre 2020.

Également au 31 décembre :

- 3 agents sont en disponibilité (une bibliothécaire et 2 EJE pour convenances personnelles)
- 2 agents sont à temps partiel de droit et 4 pour convenances personnelles
- 1 agent est à temps partiel thérapeutique
- 1 agent est en congé de longue maladie
- 1 agent est en congé de longue durée.

## DANS LES SERVICES

### A l'école de musique

Les 16 professeurs représentent (hors pôle de direction) 4,19 équivalents temps plein.

Pas de vacation jury, les auditions de juin n'ont pas eu lieu du fait de la pandémie.

370 heures de remplacement ont été effectuées (2 agents).

### Au centre aquatique

Un agent est mis à disposition de la mairie de Billom auprès des élèves de l'école élémentaire pour des heures de sport.

4 contractuels ont assuré les remplacements des maîtres-nageurs pour un total de 737 heures (dont 602 h pour un remplacement de détachement). Peu de remplacement du fait de la fermeture de l'établissement puis de l'activité réduite en raison de la pandémie.

### Au multi-accueil

8 remplaçants sont venus renforcer l'équipe en place (congés, formation, maladie, temps partiel...), pour 2 689 heures.

### Siège

3 contractuelles successives ont remplacé un agent en maladie toute l'année pour un total de 1 607 heures.

Ce sont en tout 47 contrats qui ont été établis.

## INSTANCES PARITAIRES

- Le Comité Technique s'est réuni les 12 mars & 20 octobre.
- Le CHSCT le 20 octobre.

## COMPTE EPARGNE TEMPS

L'assemblée du 13 mai 2019 a instauré la création du Compte Epargne Temps (CET) avec 60 jours maximum. 28 agents l'ont incrémenté pour 2020, pour un total de 90 jours.

## FORMATIONS

Beaucoup de formations ont été annulées en raison de la pandémie. Le développement des formations en distanciel est à noter. Le coût total des actions de formation s'élève à 22 582,20 € dont les interventions coaching aux Pitchouns (16 130,20 €), la formation logiciel réseau des bibliothèques (4 272 €), la formation pour le logiciel de l'école de musique (1 780 €) et le recyclage CAEPMS (400 €).

## STAGIAIRES

- Nous avons accueilli 6 jeunes : 2 aux Pitchouns, 2 au centre aquatique, 1 au service culture et 1 au siège (ces deux derniers dans le cadre de stages universitaires).



## ABSENTÉISME

- 708 jours d'arrêt de travail en "maladie ordinaire"
- 366 jours en congé de longue durée et 366 jours de congé longue maladie
- 44 jours de maternité
- 18 jours d'accident de service
- Un ratio d'absentéisme légèrement en baisse : 11,24 jours/agent contre 11,98 en 2019, mais qui ne reflète pas la réalité en raison de la pandémie et de la fermeture de certains services pendant plusieurs mois (notamment multi-accueil et centre aquatique)
- 99 jours de congés spéciaux ont été accordés par le président dont 33 "enfant malade" (14 agents concernés).

## KILOMÈTRES

15 560 kms parcourus par les agents pour l'exercice de leurs missions dont 8 638 avec leur véhicule personnel et 6 922 avec les véhicules de service (hors minibus). Une baisse liée au Covid de 71 % / 2019.

## AU BÉNÉFICE DES AGENTS

Le régime indemnitaire a été abondé de deux enveloppes supplémentaires votées, l'une en novembre 2019, appliquée à partir d'août 2020 (20 000 €, l'objectif était de gommer certaines inégalités et de reconnaître les responsabilités des chefs de service et des adjoints), l'autre en décembre 2020 de 30 000 € reversée à tous les agents sous la forme d'un forfait dégressif de 70 € brut / mois / agent cadre C à 20 € pour les cadres A.

La CC participe :

- depuis le 1/01/14, à la prévoyance à hauteur de 10 €/mois/agent (proratisé au temps de travail), soit 3 528,83 € pour 2020 (33 agents concernés)
- depuis le 1/01/18 à la santé, à hauteur de 10 €/mois/agent, soit 1 170 € pour 2020 (10 agents).

Les prestations d'action sociale sont des dépenses obligatoires. Aussi, la CC adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 01/01/2004. La cotisation annuelle s'élève à 13 621 € (12 958 € en 2019). 49 agents ont bénéficié des prestations sous forme d'aides (rentrée scolaire, Noël des enfants...) pour un montant de 12 630 € (prestations directement versées) et de participations (tickets CESU, coupons sport, chèques vacances...) pour un montant de 2 246 € (montant des réductions, montants URSSAF).

## CENTRE DE GESTION

Les conventions avec le CDG 63 ont été reconduites pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (60 €/h / intervention), au Pôle Santé au travail (4 575 €) et au service Retraites (450 €).

# FINANCES ET FISCALITE

La commission finances s'est réunie à deux reprises en 2020 (septembre et décembre). Le conseil communautaire a validé le budget primitif le 09 mars.

## RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

Les élus ont sollicité les services de la Trésorerie de Billom pour réaliser une analyse financière de la CC ainsi qu'une prospective en tenant compte du plan prévisionnel d'investissement. Ce travail a été présenté en commission finances au mois de décembre.

## FONDS DE CONCOURS

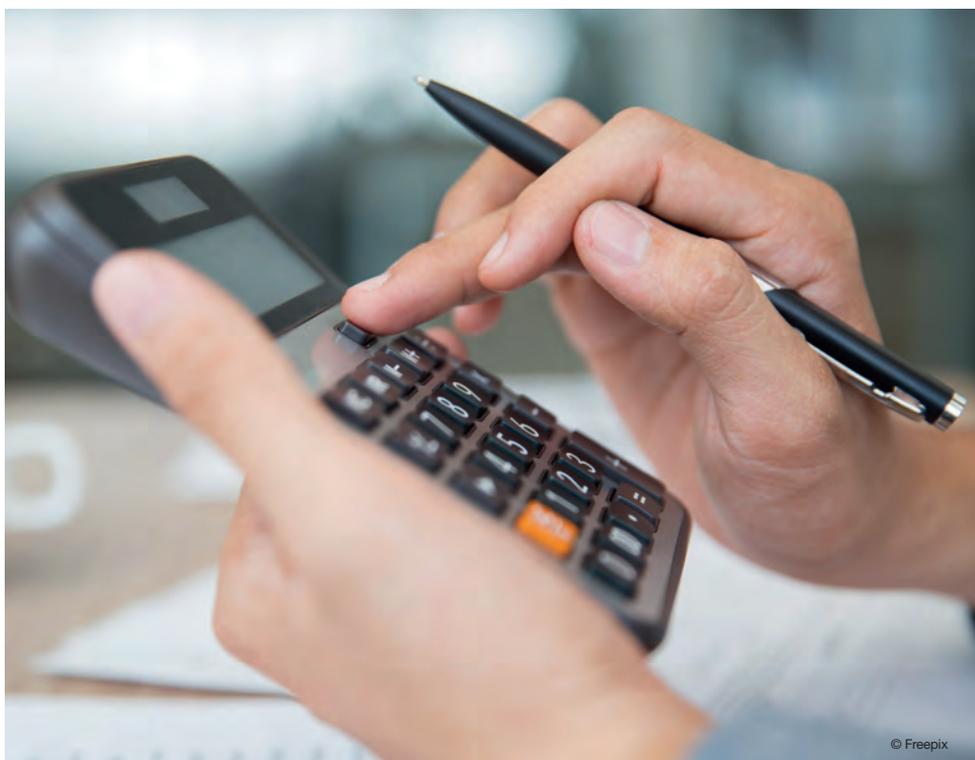
- Deux ont été attribués au SIEG pour des alimentations de parcelles sur la ZAC des Littes pour Comptour (Daniel Moquet) et Access pour un montant de 5 600 € HT.
- Un de 1 500 € à la commune d'Estandeuil dans le cadre du dispositif de soutien aux projets privés gens du voyage.

## LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

En 2020, la CC a reversé 1 257 466 € aux communes. La CLECT s'est réunie en fin d'année sous forme dématérialisée pour étudier la prise en compte des modifications ou révisions des documents d'urbanisme. Aucun transfert n'a été défini.

## FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Mécanisme de péréquation horizontale, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités les plus aisées (au niveau national) pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le montant de l'enveloppe attribuée au bloc local s'élève à 716 226 € (contre 687 422 €



en 2019) soit une hausse de 28 804 €. Considérant les projets communautaires (équipements extérieurs du centre aquatique, extension des Pitchouns, Voie Verte,...) il a été décidé d'affecter cette augmentation à la CC, portant le montant du FPIC communautaire à 281 004 €, et de répartir le reste de l'enveloppe, soit 435 222 €, entre les communes en fonction des critères de population, de revenu par habitant et de potentiel fiscal par habitant (répartition dérogatoire à la majorité des 2/3).

## ADMISSION EN NON VALEUR

617 € de produits irrécouvrables ont été admis en non valeur, correspondant à des créances du SPANC entre 2013 et 2017

## PAY FIP

Le conseil du 21 décembre a autorisé la signature d'une convention avec la DGFIP pour permettre à l'usager de payer en ligne les recettes publiques locales.

## COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rendue obligatoire pour les groupements à FPU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle se substitue aux commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Elle est composée de 11 membres dont le président de la CC. Ils sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par l'EPCI sur proposition des communes. Cette commission a été renouvelée à l'issue des élections municipales. Elle ne s'est pas réunie en 2020.



**9 439 917 €**  
de recettes de  
fonctionnement



**8 901 807 €**  
de dépenses de  
fonctionnement



**201 169,50 €**  
de subventions versées  
(CF détail en annexes)



**1 671**  
mandats de dépenses

**809**  
titres de recettes



**4**  
décisions modificatives  
aux budgets

## FISCALITÉ

### Les taux "ménage"

- TH (Taxe d'habitation) : 9,15 %
- TFNB (Taxe Foncier Non Bâti) : 5,71 %
- TFB (Taxe Foncier Bâti) : 0,252 %
- TEOM : 10,88% .

### La taxe GEMAPI

Elle a été instituée en 2019 mais il est décidé de laisser le montant à zéro, en attente du besoin de financement des dépenses liées aux Contrats territoriaux .

### La taxe de séjour

Les montants votés en 2018 restent inchangés soit 2 % pour les hébergements non classés ou en cours et de 0,20 € à 0,85 € / personne / nuitée selon le classement pour les autres hébergements.

Le produit 2020 (reçu en 2021) 10 510,74 € tient compte du reversement désormais obligatoire des plateformes numériques de réservation.

### La TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Majorée à 1,05 pour l'ensemble du territoire (4 établissements concernés).

### CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Taux : 26.09 %

Exonérations :

- pour les librairies ayant obtenu le label de Librairie Indépendante de Référence
- de deux ans pour les entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté

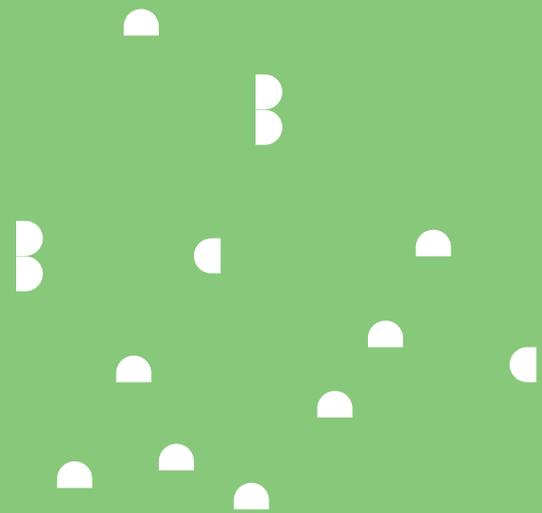


Intitulé de la fonction	Dépenses Fonctionnement DF	Recettes Fonctionnement RF	« coût » du service (DF-RF)	Dépenses Investissement DI	Recettes Investissement RI
Opérations non ventilables (AC, FNGIR, recettes fiscales, dotations Etat, emprunt...)	2 249 999,09	5 212 808,67		141 713,90	400 000,00
Administration gen. De la collectivité	707 910,36	70 135,77	637 774,59	124 273,69	157 345,35
Assemblée locale	135 893,23	0,00	135 893,23	0,00	0,00
Ecole de musique	326 904,80	162 950,94	163 953,86	4 136,64	6 870,62
Réseau de bibliothèques	117 332,93	6 588,20	110 744,73	34 652,36	27 382,90
Action culturelle	95 158,36	33 060,25	62 098,11	2 956,64	514,51
Centre aquatique	742 724,56	172 805,24	569 919,32	24 686,08	15 155,66
Coordination enfance jeunesse	70 793,70	47 476,13	23 317,57	7 512,52	11 190,81
Insertion	25 440,00	0,00	25 440,00	0,00	10 000,00
Gens du voyage	89 594,58	53 451,37	36 143,21	6 522,00	3 374,20
Relais Assistantes Maternelles	151 474,66	103 451,73	48 022,93	5 607,25	3 452,92
les Multi accueil	641 893,93	310 641,90	331 252,03	376 277,19	21 459,71
Habitat	83 571,30	27 862,00	55 709,30	9 844,56	12 475,98
Transports	32 333,04	2 186,91	30 146,13	0,00	0,00
Collecte et traitement des Ordures Ménagères	2 947 963,00	2 942 119,00	5 844,00	0,00	0,00
PLUH	46 999,52	17 993,00	29 006,52	208 168,54	232 646,72
Voirie	4,50	0,00	4,50	301 028,03	0,00
Rivières/ANC rehab./ADS	161 342,32	134 138,59	27 203,73	0,00	349,00
CT Jauron Litroux	31 390,61	17 759,51	13 631,10	1 878,58	284,14
Espace Naturel Sensible Puy de Mur	1 693,02	0,00	1 693,02	135,05	1 659,44
Interventions économiques	21 874,94	0,00	21 874,94	15 231,62	15 231,62
Locaux commerciaux	15 876,71	53 822,55	-37 945,84	0,00	0,00
Tourisme Pays d'Art et Histoire	203 638,21	70 665,82	132 972,39	6 327,20	8 476,28

**8 901 807,37**   **9 439 917,58**   **1 270 951,85**   **927 869,86**



# ENVIRONNEMENT



# GEMAPI

**Les bassins versants du Litroux et du Jauron** ont été présélectionnés par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise en place d'un contrat territorial. Celui-ci vise à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en mettant en place une gestion raisonnée des pratiques du territoire.

Nous sommes actuellement dans la phase d'élaboration du Contrat (durée : 2 années). L'animateur est arrivé le 3 février 2020.

## DIAGNOSTIC DE TERRAIN

### Relevé GPS

145 km de cours d'eau ont été diagnostiqués à pied par l'animateur rivière. Tous les éléments marquants repérés (érosion, arbres en travers, rejets d'eaux usées, déchets, etc.) ont été relevés par GPS afin d'être cartographiés.

Le bilan est mitigé et un manque flagrant d'entretien des cours d'eau a été mis en évidence. Les données sont traitées pour permettre une catégorisation de l'état des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau.

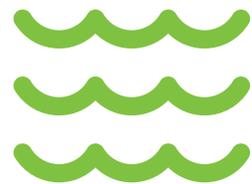
### Contact avec la population

Un diagnostic de terrain amène l'animateur à rencontrer un certain nombre de propriétaires riverains, d'agriculteurs qui s'interrogent sur ses missions. Une formidable occasion de discuter avec ces personnes pour leur parler du projet de contrat territorial et de partager des connaissances sur ce territoire. Ces personnes voient les cours d'eau et les milieux aquatiques tous les jours et sont donc à même d'informer l'animateur sur les évolutions ou changements morphologiques observés.

# 2

**bassins  
versants**

# 245 km



Le premier confinement a été très préjudiciable pour la phase d'élaboration du Contrat Territorial. La phase de diagnostic de terrain a accumulé un retard de plusieurs mois et les trois études prévues dans la phase d'élaboration ont démarré avec, elles aussi, plusieurs mois de retard. Les comités de pilotage ont tous été réalisés en visioconférence (ce qui n'est pas le plus propice aux échanges et aux débats). Certaines parties des études prennent du retard du fait de la complexité de réaliser des rassemblements de personnes pour échanger et débattre. Les temps d'échanges et d'informations prévues dans la partie « Communication » du projet n'ont pas pu être réalisés (rassemblements et ateliers participatifs).



# LANCEMENT DES ÉTUDES DE LA PHASE DE PRÉ-SÉLECTION

La phase d'élaboration est l'occasion d'approfondir les connaissances du territoire en matière de milieux aquatiques, de pratiques culturelles et de fonctionnement des écosystèmes. Pour cela, un appel d'offres a été lancé pour réaliser les trois études suivantes :

LOT n°1 : Prélèvement et analyse de la qualité de l'eau des bassins versants du Litroux et du Jauron et interprétation des résultats.  
Terana : 67 674 € HT

LOT n°2 : Étude hydrologique – Adéquation besoins / ressources dans les bassins versants du Litroux et du Jauron.  
Cesame : 40 463 € HT

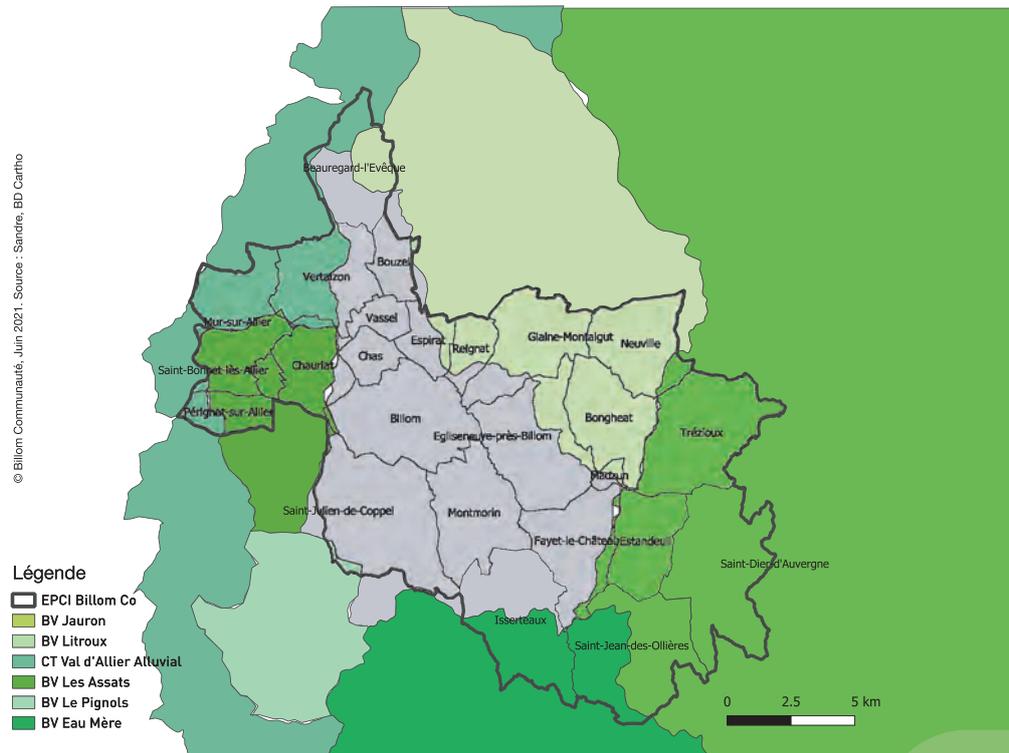
LOT n°3 : Étude sur les pratiques agricoles des bassins versants du Litroux et du Jauron et de leurs influences sur l'état des masses d'eau du territoire.  
SCE : 59 655 € HT

Les cahiers des charges ont été rédigés et validés en juin 2020. L'appel d'offres a été lancé fin juillet. Les réponses ont été données aux différents bureaux d'études début octobre. Ces études sont financées à hauteur de 77 %. Le reste à charge est réparti à égalité entre les deux CC (Entre Dore et Allier et Billom).

## LES CONTRATS TERRITORIAUX PRÉSENTS SUR BILLOM COMMUNAUTÉ

### CONSEILS

- Pour la commande d'une sonde piézométrique sur le barrage (étang de la Gravière) de Fayet-le-Château
- Pour de l'appui technique : projet de retenue collinaire de l'exploitation Ecovert'Boilon
- Sur demande des propriétaires riverains, l'animateur peut apporter des conseils sur des travaux en berges (lutte contre l'érosion, etc.)



### Sensibilisation et fédération des acteurs du territoire

La gouvernance est un aspect essentiel dans cette phase d'élaboration. La rencontre des acteurs du territoire (économiques, environnementaux, services de l'Etat, etc...) et leur fédération autour de ce projet de contrat territorial a été au centre des missions de l'animateur rivière. Dans ce sens, il a aussi participé aux journées d'entretien des cours d'eau organisées par les associations de sauvegarde locales.

### Contrat territorial (CT) des 5 rivières (portage et animation : SMVA)

Signature le 16 décembre 2020. Suite et fin de l'étude de restauration hydromorphologique du ruisseau des Assats : des travaux de remplacement d'une buse endommagée, par un dalot, seront réalisés en 2021. (objectifs : maintenir continuité du ruisseau, permettre le passage des véhicules, éviter les embâcles). Finalisation du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) : dépôt en mai 2020, instruction en décembre 2020, enquête publique début 2021

### Contrat territorial Dore (portage et animation : PNR LF)

Signature le 18 février 2020. Le 27 mars 2020 : l'arrêté interpréfectoral de DIG permet le démarrage des travaux (restauration de la ripisylve, recul de plantations résineuses, maîtrise du piétinement des berges). Sur Billom Co les travaux sont repoussés à 2021.

### Contrat territorial (portage et animation : CA du Pays d'Issoire)

Prise de contact et présentation de la démarche engagée sur le projet de CT.

# SPANC

## RÈGLEMENT DU SERVICE

Ce document fixe les droits et les obligations du SPANC et des usagers. Il n'a pas été modifié en 2020.

Il est disponible sur demande et en téléchargement sur le site de la CC.

Le 7 septembre 2020, le Conseil a pris la décision de transférer la compétence assainissement non collectif au SIAREC.

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un bilan annuel présentant en détail l'activité du service est rédigé. Il est disponible sur demande auprès de la CC.



### Contrôle des installations neuves

En 2020, le SPANC a réalisé 55 contrôles dont :

- 30 pour des installations neuves
- 25 pour des installations réhabilitées.

### Contrôle des installations existantes

En 2010, la Communauté de communes a choisi de confier le contrôle diagnostic des installations existantes à un prestataire : la Lyonnaise des Eaux. Ces contrôles se sont déroulés entre août 2011 et août 2013. Ils comprenaient d'une part les contrôles lors de la vente d'une habitation (obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011) et d'autre part les contrôles diagnostics réalisés commune par commune. Depuis septembre 2013, la CC les assure elle-même.

En 2020, 55 installations existantes ont été contrôlées.

### Réhabilitations des installations points noirs

Pour établir la programmation annuelle, une réunion est organisée par le SPANC avec les maires des communes concernées par des installations causant des nuisances avec une obligation de travaux dans un délai maximum de 4 ans. Suite à cette réunion, les personnes identifiées sont contactées par le maire de la commune puis par le SPANC.

Ces programmes permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil départemental du Puy de Dôme.

La CC apporte une aide financière (sous condition de revenus) pour financer les études et fait l'avance des subventions.

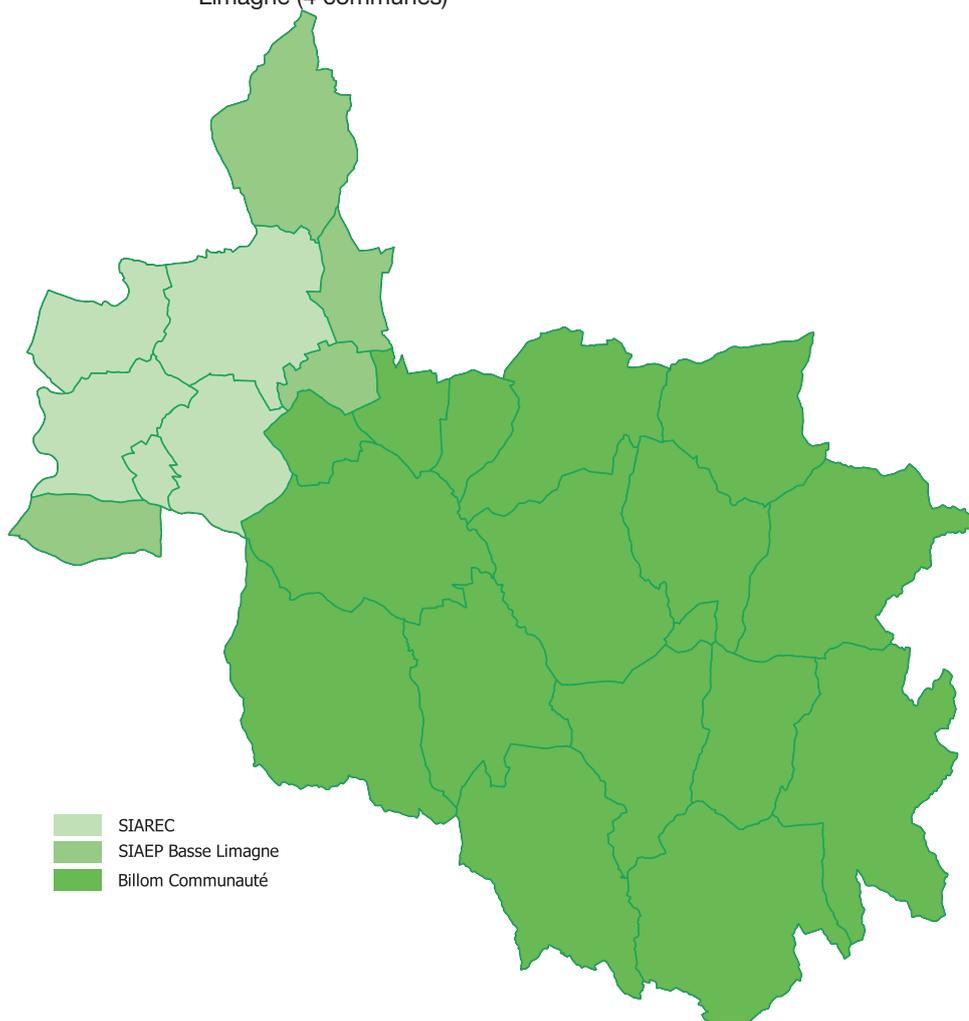


- **Premier confinement :** aucune activité (pas de contrôle pour vente, ni contrôle de travaux)
- **Deuxième confinement :** activité très réduite (3 contrôles pour vente, 2 contrôles de travaux, 1 visite conseil)
- **Période en dehors des confinements :** activité quasi-normale, particulièrement sur la période de mai à juillet.

# GESTION DE L'ANC SUR BILLOMCO

Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 17 communes
- par représentation-substitution sur les 8 autres communes : auprès du SIAREC (4 communes) et du SIAEP Basse Limagne (4 communes)



- SIAREC
- SIAEP Basse Limagne
- Billom Communauté



## TARIFS DU SPANC

Les tarifs applicables au 01/01/2020 sont les suivants :

- contrôle de conception et d'implantation : 92 €
- contrôle de bonne exécution : 92 €
- 2<sup>ème</sup> visite de contrôle de bonne exécution : 30 €
- contrôle diagnostic d'une installation existante : 62 €
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 62 €
- contrôle diagnostic d'une installation existante en cas de vente : 68 €

## COORDINATION DE L'ENTRETIEN

Depuis 2005, la CC coordonne l'entretien des installations d'ANC (vidange des bacs dégraisseurs et des fosses septiques ou toutes eaux). Cette prestation est réalisée par la société SARP.

En 2020, 74 vidanges ont été réalisées sur 16 communes. Le coût d'une prestation de base s'élève à 216 €.



**2 600**  
installations ANC



**110**  
contrôles



**1** installation  
ANC réhabilitée

# PLAN CLIMAT

Prescrit en novembre 2017, le Plan Climat-Air-Energie Territorial a été engagé à partir de septembre 2018, après le choix d'un bureau d'études (B&L Evolution) et la signature d'une convention avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Le projet de PCAET a été validé en conseil communautaire du 25 novembre 2019 avant envoi pour avis auprès des partenaires (Etat, Région et Mission Régionale d'Autorité Environnementale).

## Sur l'année 2020

L'avis de l'État, seul rendu parmi tous les partenaires consultés, a été analysé. Une réponse argumentée a été réalisée pour la prise en compte ou non des remarques formulées.

La consultation publique, dernière étape avant validation du projet, prévue au départ au printemps, a été repoussée en raison du premier confinement lié à la lutte contre le covid19. Son organisation sur le second semestre a permis de la programmer entre le 9 novembre et le 11 décembre 2020. Une web-conférence organisée le 2 décembre a remplacé les réunions publiques envisagées, mais annulées, en raison du contexte sanitaire et du second confinement. Le public a pu, sur cette période, consulter l'ensemble des pièces du projet de Plan Climat ainsi que l'avis de l'État et la réponse faite par Billom Communauté.

## Un total de 112 contributions a été enregistré :

- 1 sur le registre papier, 110 via le formulaire en ligne (dont 3 complétées par une contribution rédigée et envoyée par mail en parallèle) et 1 reçue par courrier
- 20 contributions non exclusives à la ligne ferroviaire
- 92 contributions exclusives à la ligne ferroviaire.

La validation finale du PCAET intégrant les résultats de cette consultation publique a été programmée pour le début d'année 2021.

Plusieurs temps de travail avec élus, partenaires et acteurs du territoire ont permis au cours de l'année de finaliser le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial et de programmer 29 actions à mettre en œuvre sur les 6 ans du PCAET.

## LES ACTIONS RETENUES DU PLAN CLIMAT

<p><u>AXE 1 - Transversal</u>            Action n°1 : Suivre et évaluer le PCAET            Action n°2 : Se doter de moyens supplémentaires pour mettre en oeuvre le PCAET            Action n°3 : Sensibiliser et communiquer autour du PCAET            Action n°4 : Se doter de moyens humains et construire un réseau de référents climat            Action n°5 : Investissement local pour la transition            Action n°6 : Agir pour le climat en tant qu'association</p>	<p><u>AXE 2 - Mobilités</u>            Action n°7 : Réduire les besoins de déplacements            Action n°8 : Développer la mobilité électrique            Action n°9 : Développer le covoiturage            Action n°10 : Développer l'usage du vélo            Action n°11 : Favoriser la pratique de l'écoconduite            Action n°12 : Favoriser l'usage des transports en commun</p>
<p><u>AXE 4 - Economie</u>            Action n°14 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire            Action n°15 : Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets            Action n°16 : Favoriser l'installation de ressourceries sur le territoire</p>	<p><u>AXE 3 - Energies Renouvelables</u>            Action n°13 : Développer les énergies renouvelables</p>
<p><u>AXE 5 - Agriculture et alimentation</u>            Action n°17 : Favoriser le développement des circuits courts            Action n°18 : Favoriser la séquestration carbone            Action n°19 : Favoriser de nouvelles pratiques alimentaires            Action n°20 : Favoriser les changements de pratiques culturelles</p>	<p><u>AXE 6 - Habitat</u>            Action n°21 : Favoriser les constructions exemplaires            Action n°22 : Favoriser la rénovation énergétique            Action n°23 : Favoriser le changement des chaudières au fioul            Action n°24 : Faire du PLUH un levier de la transition</p>
<p><u>AXE 7 - Administration exemplaire</u>            Action n°25 : Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public            Action n°26 : Rendre exemplaires la restauration publique            Action n°27 : Rendre exemplaires les déplacements des agents et élus de Billom Communauté            Action n°28 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation            Action n°29 : Mettre en oeuvre un plan de formation des élus et des services</p>	

## Le Club Climat

Le comité de suivi du PCAET, composé d'élus du territoire et de différents acteurs locaux, a évolué en un véritable club climat. Ce dernier s'est réuni à deux reprises les 30/06 et 08/07. La première rencontre a été l'occasion de présenter l'état d'avancement du Plan Climat et de compléter le programme d'actions. La seconde rencontre était consacrée à l'animation d'ateliers de la Fresque du Climat.

Le club climat a également été mobilisé au cours de la phase de consultation du public sur le projet de PCAET. Cette consultation a permis d'augmenter le nombre et d'élargir la diversité des acteurs membres du club climat. A la fin de l'année 2020 près de 90 personnes étaient inscrites.

**1**  
**plan**  
**29**  
**Actions**

## Stage Climat et mobilités

De mars à août, une mission de stage a été confiée à Elise KRIEF, étudiante en Master à l'IADT de Clermont-Ferrand, sur l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Billom Communauté. Deux axes ont été menés :

1. Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions du futur PCAET
  - aide à la définition des modalités et à la préparation du Club Climat local
  - initiation de réseaux d'acteurs du PCAET et notamment sur les questions de mobilités
  - organisation et co-animation de deux rencontres du club climat
  - animation auprès des élus et agents de Billom Communauté des ateliers Fresque du Climat
2. Lancer la dynamique opérationnelle du PCAET sur les volets sensibilisation et mobilités
  - accompagnement de la collectivité sur les réflexions autour des questions de mobilités actives et partagées
  - exploration de pistes d'actions sur les mobilités actives et partagées : Rezo Pouce, pédibus, co-voiturage, éco-conduite, vélo...



## LA FRESQUE DU CLIMAT

Atelier de vulgarisation scientifique et de sensibilisation, sur le changement climatique, qui se déroule en trois heures et se base sur l'intelligence collective d'un groupe. Il a été créé par Cédric Ringenbach et porté par l'association « La Fresque du Climat ». Les participants se réunissent autour d'une table en équipe de 4 à 8 personnes. Ils découvrent les cartes représentant les différentes composantes du dérèglement climatique et se concertent pour les relier entre elles afin de faire ressortir les liens de cause à effet. Un débat est ensuite organisé par l'animateur sur la recherche de solutions et d'actions pouvant être mises en œuvre pour lutter efficacement contre le changement climatique, à titre individuel et/ou collectivement.

### 5 fresques ont été animées en juillet

3 fresques avec les membres du club climat : il s'agissait pour les groupes de proposer trois actions ou projets concrets, réalisables à l'échelle communale ou intercommunale, pour les thématiques suivantes : mobilités, habitat, et agriculture. L'objectif était également de déboucher sur des propositions plus opérationnelles en termes d'organisation et de projets pour la mise en œuvre du PCAET sur la période 2020-2021.

2 fresques avec les agents de Billom Co : ils avaient pour objectif de proposer plusieurs idées d'actions réalisables au sein de leur service en fonction de la facilité de mise en place et du niveau d'impact sur la réduction des émissions de GES liées au fonctionnement de la collectivité.

19



# LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Un espace naturel sensible est un site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Ce site peut également être rendu vulnérable ou menacé par une pression urbaine, un développement économique, des risques de pollution, ... ou, au contraire, fragilisé par une absence d'entretien, un état d'abandon.



**369** ha



**1 sentier thématique**



**17 espèces protégées**



Les animations sur le site menées par le PAH ont été impactées par la crise sanitaire. Une date à la carrière du puy de mur annulée et non reportée. A la reprise des visites, jauge plafonnée à 20 personnes pour les visites adultes, 15 pour les enfants. La fréquentation aurait pu être meilleure car nous avons refusé du monde.

## ENSIL PUY DE MUR ET DE PILEYRE

L'ENSIL puy de Mur et de Pileyre a été labellisé en 2007 en raison de la présence de milieux thermophiles, en particuliers des pelouses sèches qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales. Un second plan de gestion, validé en 2019, définit un programme d'actions pour la période 2019-2028 permettant de répondre aux enjeux identifiés (1/ pelouses sèches, prairies et milieux associés et 2/ boisements naturels).

En 2020, Billom Communauté aurait dû lancer ses premières actions inscrites au plan de gestion, notamment des inventaires de faune et de flore ainsi que la gestion du verger avec des plantations d'arbres pour remplacer ceux qui sont morts.

Les cahiers des charges ont été rédigés puis transmis au Conseil départemental pour avis. Idéalement, les consultations auraient dû être lancées début janvier mais différents paramètres, puis la crise sanitaire, n'ont pas permis de lancer l'action.

Les actions du plan de gestion bénéficient de 40 % de subvention du Département mais cela nécessite de préparer, en année N-1, l'ensemble du dossier de toutes les actions pressenties en N+1, et d'avoir tous les devis pour déposer la demande de

financement ce qui n'avait pas été anticipé en 2019. Aussi, au regard du contexte sanitaire le dossier a été mis en attente et aucune action n'a été engagée en 2020 car il semblait difficile, en mars, de prévoir les inventaires, et donc un travail de terrain pour l'été, alors que nous n'avons aucune visibilité sur ce qui allait se passer.

M. Giraud, apiculteur amateur sur Mur-sur-Allier a poursuivi le partenariat avec Billom Communauté en prenant soin des trois ruchers installés au verger. 2020 a été une bonne année en terme de production de miel (environ 50 kg pour les 3 ruches sur 2 récoltes fin avril et fin juillet). La loque américaine ayant été détectée à moins de 3 km du rucher, une visite a été réalisée par un vétérinaire en juillet, et le rucher a été déclaré indemne.

Pour les 2 essaims installés en 2019, une des colonies s'est effondrée durant l'hiver 2020 / 21, probablement à cause de la forte pression varroa.

La difficulté du site est le nombre de ruches installées sur le puy de Mur, beaucoup trop important selon le vétérinaire ayant assuré les visites suite à la présence de la loque.



# ECOPÔLE DU VAL D'ALLIER

Cet espace, situé sur Pérignat/Allier et La Roche Noire, est porté par un syndicat d'études et d'aménagement touristique (SEAT) dont les deux membres sont Billom Communauté et Mond'Arverne

Communauté dans le cadre de leur compétence « aménagement de l'espace ». En 2020, les deux EPCI ont apporté chacun 35 000 €, soit 5 000 € de plus qu'en 2019.



© Ecopole SEAT

Claire Laignez, la chargée de mission a quitté ses fonctions en mars 2020 et a été remplacée par Anatole Gruzelle. Le poste relatif à la communication, faute de financement en raison de la fin des crédits Leader possibles, n'a pas été renouvelé au 31 décembre.

En février, l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement a fait la dernière restitution de son travail mené en 2019. Elle a ainsi proposé diverses actions échelonnées entre 2020 et 2025 pour un budget total de 1 586 993 € et portant sur :

## Un projet agricole avec

- des aménagements fonctionnels et paysagers (parkings, poulaillers, perchoirs, parcs à éco-pâturage...), du terrassement, de l'irrigation,
- des aménagements bâtis (aménagement de la halle, construction d'une serre pépinière bioclimatique, d'une cave enterrée, d'une bergerie...).

## Accueil du public et coordination des acteurs avec

- des aménagements fonctionnels et paysagers (parkings, seuils d'entrée,...)
- des aménagements bâtis (construction du siège du SEAT et des partenaires, de halls d'accueil autonomes sur différents endroits, installation de mobilier, de pontons de

pêche...).

Après consultation, un marché est validé en 2020 pour la réalisation de travaux d'aménagement sur l'espace Champmot avec une tranche ferme pour 2020 (96 41,60 €) et une tranche conditionnelle pour 2022 (141 183 €) soit 237 324 € subventionnés à 80 % au Leader.



140 ha



227 espèces



8 km de sentiers

Enfin, le plan de gestion quinquennal de l'ENSIL arrive à son terme (2015-2020) et un marché a été lancé en 2020 pour l'évaluation de celui-ci et la co-rédaction du nouveau qui sera fait pour une durée de 10 ans.

Au final, deux lots ont été arrêtés :

- Lot 1 « Evaluation du Plan de gestion 2015-2020 », attribué à la LPO pour 33 525 € HT.
- Lot 2 « Co-rédaction du plan de gestion (2020-2030) », attribué à un regroupement comprenant des architectes (Rural Combo), une association de l'insertion sociale par le travail (Régie de territoire des deux rives), de l'écopâturage (Nature aux pattes), de l'animation agricole et de protection de la nature, (Îlots Paysans) pour un montant de 35 351 € HT, le tout coordonné par la LPO AURA. Les membres de ce groupement sont des partenaires de l'Ecopôle et interviennent régulièrement sur le site.

Le coût total de ces deux lots s'élève donc à 68 876€ HT (72 225 € TTC) avec une subvention de 50 000€.

Les techniciens de Mond'Arverne et Billom Communauté sont associés à cette rédaction et sont présents à tous les comités techniques.



# CULTURE

B



B

# RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau des bibliothèques est un service public ayant pour missions :

- L'informatisation des bibliothèques et catalogue commun
- Les animations intercommunales et promotion de la lecture publique
- La formation des bénévoles
- La coopération entre bibliothèques



Les bibliothèques ont dû fermer leurs portes et suspendre les prêts et les animations pendant le confinement du 17 mars au 10 mai.

A partir du 11 mai, certaines bibliothèques restent fermées par mesure de précaution et d'autres mettent en place un biblio drive : les lecteurs peuvent emprunter des documents sans entrer dans les locaux. Les documents sont systématiquement mis en quarantaine de 5 à 10 jours avant de circuler à nouveau. Les horaires sont modifiés mais les bibliothèques ont à cœur de maintenir leur service aux lecteurs.

En septembre, elles rouvrent timidement avec une jauge très réduite mais un nouveau confinement du 30 octobre au 15 décembre les obligent à reprendre le système du drive.

Les animations jeux en maisons de retraite et EHPAD n'ont pas repris. Mais les lectures aux Pitchouns et avec le RPE essaient d'être maintenues.

La pandémie a eu un impact sur les prêts et la fréquentation des bibliothèques. Les animations habituelles proposées par le réseau : soirées jeux, fête du jeu, lectures à voix haute ont également subi les contraintes sanitaires et ont, pour la plupart, été annulées.



**19 bibliothèques**



**106 bénévoles**



**2 coordinatrices**



**2 426 lecteurs**



**71 312 documents**



**1 474 jeux**

## LOGICIEL ET NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Le logiciel PMB a été choisi et validé par le conseil communautaire ainsi que les documents de fonctionnement.

Le travail de migration des catalogues PMB et Orphée s'est terminé fin novembre et PMB est opérationnel depuis le 16 novembre. La situation sanitaire a empêché la formation des bibliothécaires à PMB mais les deux coordinatrices ont formé les bénévoles et salariés aux fonctionnalités essentielles en attendant la formation reportée en février 2021.



## PRIX DES LECTEURS «CROC'EN LIVRES»

La sélection 2020 était composée de nouveautés : 10 romans et 5 BD. 10 bibliothèques ont participé au prix. En septembre, une soirée lecture a eu lieu à Bongheat avec Michèle Belligat et a permis d'échanger autour de la sélection. Cette année les votes ont été faits en bibliothèque ou par mail.

Plus de 130 lecteurs étaient inscrits.

Les gagnants sont le roman «Surface» d'Olivier Norek et la BD «Le voyage de Marcel Grob» de Sébastien Goethals.

## PROGRAMMATION DE LECTURES À VOIX HAUTE « ON NOUS LIT »

Très lourdement impactée par la situation sanitaire, seulement deux lectures de la programmation ont eu lieu en 2020 : Jean Lenturlu à la Marpa avec « Abécédaire de brèves » et Acteurs, pupitres et Cie à Chauriat avec « Bulles et pupitres ».



## ANIMATIONS DU RÉSEAU

### P'tits bouts en bibliothèque

Les séances de lecture pour les 0/3 ans ont lieu dans 10 bibliothèques du réseau en partenariat avec le RPE.

### Les Pitchouns

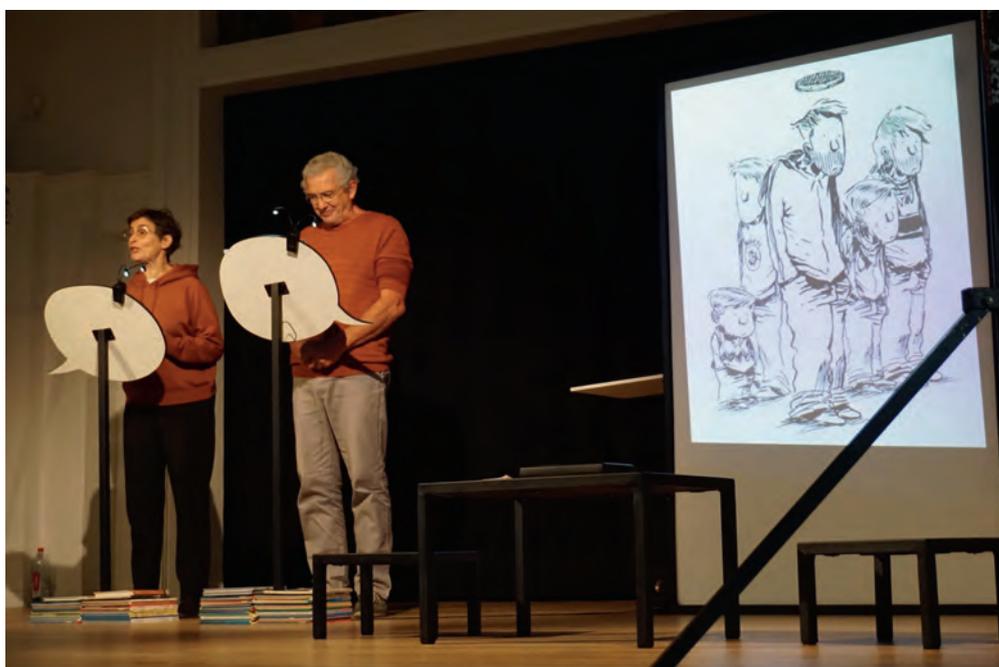
Les séances de lecture ont lieu au multi-accueil tout au long de l'année et en bibliothèque.

### Bébé Croc'en livres : de septembre 2020 à juin 2021

8 bibliothèques participent au prix Bébé croc'en livres en partenariat avec le RPE et Les Pitchouns. La sélection est composée de 5 albums choisis par les assistantes maternelles et les bibliothécaires. Des séances de lecture sont organisées en bibliothèque, multi-accueil et écoles pour faire voter les petits. La journée finale aura lieu en juin pour élire l'album préféré.

### «Les livres c'est bon pour les bébés »

Exposition en partenariat avec le RPE et l'association Passeurs de mots, des séances lectures ont eu lieu à la médiathèque de Billom pendant les vacances d'octobre.



## Partenariat Médiathèque Départementale

- DESSERTES DOCUMENTAIRES
- CONSEILS
- FORMATIONS
- RÉSERVATIONS
- RESSOURCES NUMÉRIQUES

## Acquisitions du réseau

# 1 682

albums, romans, bandes

dessinées...

# 181 jeux

# 1 tapis de lecture

## EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La lecture-spectacle «Jardin» par Acteurs Pupitres et Cie a eu lieu à Pérignat pour les enfants de l'école primaire.

Les malles thématiques «Jardin» ont circulé dans les écoles.

# SAISON CULTURELLE

En 2018, Billom Communauté a signé une convention territoriale d'éducation artistique et culturel (EAC) pour 4 ans avec l'État, la Région et le Cd 63. Les objectifs sont :

- construire et développer des projets culturels et artistiques sur plusieurs années
- élargir la présence d'artistes professionnels sur le territoire
- s'adresser à tous les publics « tout au long de la vie » avec une attention particulière aux familles et personnes éloignées de l'offre culturelle
- impliquer les enseignants et responsables de structures en les faisant s'investir dès le départ dans la réalisation des projets.

## Capitale européenne de la Culture

En novembre le conseil communautaire a décidé de soutenir la candidature "Clermont Massif central 2028".

## CINEMA

### Programme coups de Coeur

Reporté puis annulé.

### Fête du court métrage

Proposée en visio.

### L'école va au cinéma

3 et 4 février : projection de courts-métrages à Billom, Mur-sur-Allier, Vertaizon et Saint-Dier : environ 700 scolaires (maternelles et élémentaires).

### 4 ciné-goûters

- 25 février : « Wallace et Grommit » + atelier stop motion
- 21 avril : « Voyage dans la lune » reporté au 20 octobre
- 19 décembre : « Ernest et Célestine » en hiver (annulé).

## RENFORT

Marien SAINTE MARTINE a effectué son stage de licence professionnelle "conception et mise en oeuvre de projets culturels" de fin août à fin novembre au service culture.

## UNE POLITIQUE DE RÉSIDENCE D'ARTISTES QUI S'AFFIRME DANS LE CADRE DE L'EAC

De janvier à décembre, se sont succédées plusieurs résidences « Si t'es jardin » :

### Danse avec Sylvia Delsuc (96 h) :

Ecoles maternelles de Billom, St-Dier, St-Bonnet, Chauriat, Reignat, RPE + multi accueil « Les pitchouns », EHPAD St-Jean, IME de Vertaizon (en partie annulée). Les petits danseurs ont pris goût au vert et au grand air ! L'idée était de faire prendre conscience aux enfants des inépuisables possibilités gestuelles et rythmiques, de les éveiller aux sensations corporelles en libérant leurs peurs et leurs tensions... le tout, les pieds dans l'herbe !

### Musique avec Richard Héry (111 h) :

Ecoles maternelles de Billom, St-Dier, St-Bonnet, Chauriat, Espirat, école élémentaire de Montmorin, 1 classe de 5<sup>ème</sup> du collège du Beffroi, des enfants de l'ALSH de Billom (6 heures avec les collégiens annulées).

Les enfants ont d'abord appris à façonner l'argile pour fabriquer des oiseaux cloches ou des potées musicales pendant ces ateliers « Terre et son ». Ils ont ensuite appris à les utiliser grâce à la méthode du soundpainting.

### Arts plastiques et photo avec Marjolaine Werckmann, Claudia Urrutia, Marielsa Niels (78 h)

2 classes de 5<sup>ème</sup> du Collège du Beffroi, un groupe d'adultes en réinsertion de la Maison des Solidarités et Régie de territoire.

L'objectif de ces ateliers était de s'approprier les matières végétales, créer des compositions sous la forme de « portraits végétaux » et de conclure par une exposition photographique.

### « Land art » et « vidéo » avec Didier Ronchaud et M. Werckmann (100 h)

Ecoles maternelles d'Isserteaux, Saint-Julien-de-Coppel et Pérignat.

Les enfants ont participé à la création de « mandalas » en matières végétales. Didier Ronchaud a réalisé, avec l'aide des enfants, 3 courts-métrages en "Stop motion" pour garder des traces animées de ces aventures.

En novembre, présentation au conseil communautaire de la nouvelle saison de résidences " « Osons dire, écrire, faire » ».



# EN PARTENARIAT

## avec le Réseau des bibliothèques

- **Lectures à voix hautes avec Acteurs pupitres et cie** : (9 h) (3 heures + 2 représentations des collégiens en EHPAD et collège annulées).  
Intervention des comédiens pour la formation d'une quinzaine de collégiens de Saint-Dier volontaires à la lecture à voix haute. Deux des trois interventions ont eu lieu mais nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout du projet.
- **Malles jardins** (jeux et livres)  
Six malles pédagogiques et ludiques ont circulé dans 9 écoles.
- **Spectacle « Jardins » de la Cie Acteurs pupitres**  
120 enfants de l'école de Pérignat en ont bénéficié.

## LE PETIT JOURNAL

Trois exemplaires ont été réalisés, dont un sous forme dématérialisée uniquement.



## avec le Pays d'Art et d'Histoire

- **Création d'un jardin médiéval**  
Les écoles de Chauriat et St-Dier, après une initiation en classe (par le service éducatif du PAH) au jardin médiéval et une visite de l'église de Chauriat et du prieuré de Saint-Dier, ont bénéficié de 2 journées d'intervention de Adrien Labrit, éducateur à l'environnement et botaniste de passion pour créer le jardin sur le site : (découverte des plantes médiévales, construction des "buttes" avec les enfants, puis plantation).
- **Concert et promenade musicale** dans le cadre de « Voix Romanes » à Chauriat et à Saint-Dier (reporté les 8 et 9 juillet 2021), tout public.
- **Architecture et urbanisme** avec Charlotte Thon (designer) et Fanny Herbert (sociologue) (en cours et une partie reportée)  
Publics concernés : 2 classes de 4<sup>ème</sup> du Collège du Beffroi.

Dans le cadre de la mission de la remise en usage de l'ancien collège, nous avons proposé d'impliquer des collégiens dans la conception et la réalisation de mobilier urbain... Seules les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie du projet ont pu être finalisées, la dernière phase est prévue en 2021.

Ce projet a été sélectionné pour représenter l'Académie au prix de l'audace artistique et culturelle, au niveau national dans la catégorie collège.

## avec l'Ecole de musique

- **Projet musical** avec Richard Poher et Eric Pigeon (reporté dès que possible).  
Publics concernés : Orchestre d'harmonie de Vertaizon, Brass, atelier jazz, cercle musical de Saint-Dier.  
L'objectif de cette « commande d'écriture » était de rassembler plusieurs entités musicales du territoire autour de créations musicales originales en lien avec la thématique des jardins et de la nature.
- **Stage musical** avec Richard Héry (reporté dès que possible) pour les enfants de l'école de musique.

## avec le service enfance/jeunesse

- **Théâtre et arts plastiques** avec la Cie Chamboule Touchéâtre (juillet) pour les ALSH : CF page 36.
- **Musique** avec Richard Héry (août)  
Publics concernés : enfants de l'ALSH de Billom.

## MANIFESTATIONS CULTURELLES

10 manifestations ont été soutenues pour un montant de 8 500 €, seules 4 se sont déroulées en 2020.

## Temps forts

- **Juin** : rencontres musicales et dansées aux jardins de la Croze avec 250 enfants de l'école élémentaire de Billom.
- **9 juillet** : vernissage de l'exposition photo de Nicolas Anglade et concert duo « Couleurs australes » à la Maison Grenouille de Pérignat (tout public, environ 70 personnes).
- **25 septembre** : vernissage de l'exposition « Fantaisies végétales » (environ 150 personnes) à l'ancien collège de Billom et concert du duo « Couleurs australes ».
- **Septembre/octobre** : visite des 6 classes de 4<sup>ème</sup> du collège du Beffroi, 12 classes de l'école Guyot Dessaigne (avec ateliers), 2 classes de St-Julien (avec ateliers), 2 groupes d'adultes de l'ESAT de Chaudier (environ 500 personnes).
- **9 et 10 octobre** : spectacle de cirque avec la Cie Silembloc dans le cadre du festival « Les automnales » à Saint-Julien-de-Coppel (scolaires et tout public, 450 personnes).



27



# ECOLE DE MUSIQUE

## Les missions principales de l'école de musique

- Assurer l'éveil musical et l'initiation à la musique pour tous
- Initier et développer les pratiques collectives
- Participer à l'animation culturelle du territoire
- Renforcer les liens avec les pratiques amateurs
- Pérenniser les liens avec les établissements scolaires.



(facebook de Billom communauté, Youtube...).

Le SPAD a permis dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire d'assurer malgré tout la continuité du service public auprès de la majorité des élèves.

## Quelles sont les principales actions qui n'ont pu avoir lieu ?

- Les ateliers « Musique et motricité » auprès des résidents du Centre hospitalier de Billom et de l'Ehpad de Saint-Jean-des-Ollières
- La 8<sup>ème</sup> édition du stage d'orchestre de 1<sup>er</sup> cycle (vacances de Printemps)
- Le concert final du 7<sup>ème</sup> projet annuel avec les scolaires
- « Au chœur des chants » avec la chorale de Beauregard-l'Evêque, l'école de musique et l'OHEV autour des chansons de J.J. Goldman
- « Harmonies » avec l'école de musique et les 2 harmonies partenaires autour de créations musicales « World-Jazz »

réalisées par 2 artistes invités (Richard Poher et Eric Pigeon)

- « Musique et patrimoine » avec 4 classes de Formation Musicale en lien avec l'Institut d'Etudes Occitanes (IEO).

## Duonet

C'est le nom du logiciel de gestion dont s'est dotée l'école de musique. Base de données, plannings, feuilles de présence, facturation... autant de tâches facilitées grâce ce nouvel outil.



## Fermeture des locaux

- Du 16 mars au 30 mai
- et du 2 novembre au 19 décembre

## Ouverture des locaux

Du 14 septembre (rentrée de l'école de musique) au 17 octobre (vacances de Toussaint)

## Suivi Pédagogique à Distance (SPAD)

- Par tous les enseignants
- Proposé à tous les élèves, enfants et adultes, en cours individuels comme en cours collectif sous 2 formes :
  - des cours donnés en visio
  - des échanges de vidéos, tutoriels ou padlets accompagnés de consignes de travail.

Pour certaines pratiques collectives (Le Brass, les Orchestres de 1<sup>er</sup> cycle, les ateliers de Musiques Actuelles et Jazz), réalisation de 3 projets d'orchestres virtuels (montages vidéos rassemblant en format kaléidoscope plusieurs instrumentistes filmés de chez eux).

Vidéos montées par les professeurs et diffusées sur les plates-formes numériques



**4 lieux  
d'enseignement**



**293 élèves**



**25 enseignants**



**11 ensembles  
musicaux**



**12 instruments  
enseignés**

Flûte traversière  
Clarinette  
Saxophone  
Trompette  
Trombone  
Tuba  
Accordéon  
Violon  
Guitare Basse  
Piano  
Percussions  
Guitare

## UNE JOLIE NOTE DE BONHEUR ET D'ESPOIR ! LE PROJET « ON PENSE À VOUS ! »

Dans ce contexte de crise sanitaire et d'isolement contraint pour certaines personnes âgées, le service culture et l'école de musique ont initié et coordonné le projet solidaire « On pense à vous ! ».

Destiné aux résidents des Ehpad de :

- Beaugard-l'Evêque
- Billom (la Miséricorde)
- Saint-Jean-des-Ollières
- la MARPA de Pérignat
- et le centre Hospitalier de Billom.

photos, films, chants, danses...

- aux élèves instrumentistes de l'école de musique qui ont réalisé 37 vidéos musicales.

Réalisé grâce :

- aux enfants des écoles de Beaugard-l'Evêque, Billom, Saint-Julien-de-Coppel, Isserteaux, Chas et Montmorin qui ont fait des dizaines de dessins, interviews,

Au final, 5 vidéos ont été réalisées par un vidéaste professionnel (Didier Ronchaud) et la première a été diffusée en décembre dans les différents établissements.

Ce projet, pensé comme un cadeau augure de futurs beaux échanges entre enfants et personnes âgées.

### 1<sup>er</sup> prix

La classe de percussions d'André Da Silva (15 élèves) a participé au concours organisé le 17 octobre par la Confédération Française des Batteries-Fanfanes dans le cadre du festival « Divers sons » à Cournon-d'Auvergne. L'ensemble a remporté le 1er prix



29

## SALLES

Les cours ont lieu à Billom (trois salles dédiées rue Dischamps pour lesquelles la Communauté de communes acquitte un loyer annuel de 4 700 €, plus d'autres salles mises à disposition par la mairie : école Guyot Dessaigne, salle MLC, salle dans la cour de la mairie). Cette année nous utilisons le local patrimoine 5 jours/semaine.

A Vertaizon : mise à disposition par la mairie de la salle de l'Harmonie (salle partagée avec l'Harmonie), des salles de la maison associative de Chignat (2 salles dédiées au premier étage).

A Pérignat-ès-Allier : mise à disposition par la mairie de 4 salles dans le bâtiment situé 4 rue du Gazou .

A Mur-sur-Allier (Mezel) : Dans la maison des associations et au relais enfance (pavillon Bellevue situé à coté de la mairie).



#4

# ENFANCE JEUNESSE

B



31



B

# MULTI-ACCUEIL LES PITCHOUNS

Le multi-accueil intercommunal a ouvert ses portes en septembre 2005. Il est situé à Chignat, carrefour géographique sur le territoire, notamment pour les familles qui vont travailler massivement vers Clermont-Ferrand.

Il s'agit d'un EAJE (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) avec un agrément modulable de 25 à 30 places ouvert à l'ensemble des familles du territoire, mais aussi aux communes environnantes mais uniquement en accueil occasionnel.



**12 agents**



**68 enfants accueillis**



**22 155 heures facturées**



**197 jours d'ouverture**



Un rapport détaillé du service est consultable au siège de Billom Communauté.

## LE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Le projet éducatif de la structure repose sur un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille, garantissant une sécurité physique et affective, se basant sur les principes pédagogiques de "référence", "jeu libre", "motricité libre" et "autonomie de l'enfant".

Les "journées pédagogiques" sur site du 31/08 et 01/09 ont permis d'approfondir la notion de communication bienveillante auprès du jeune enfant.



**TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT**

Des travaux importants ont nécessité de fermer la structure 2 mois à l'été 2020. Les locaux ont été restructurés en 3 espaces de vie distincts, permettant l'accueil des enfants dans le respect des rythmes de vie de chaque tranche d'âge. Les espaces extérieurs ont également été repensés avec la création d'un lieu dédié aux bébés, le changement des structures ludiques, l'installation d'un bac à sable et d'un espace potager, et le remplacement de la clôture d'enceinte.

Ce projet de 306 172 € HT a bénéficié de subventions de la CAF, du Cd 63 et de la Région à près de 74%.

Pendant la fermeture, 9 enfants et leurs référents ont été accueillis aux Petits Dômes à Glaine Montaigut. Les autres agents ont préparé la rentrée ou ont été affectés à d'autres tâches dans divers services communautaires.



## LES TEMPS FORTS DES PITCHOUNS

- En raison de la crise sanitaire, l'intervenant en musique, Augustin Jouve a effectué 4 séances sur les 5 prévues de 3 h chacune.
- PEAC : projet autour de l'éveil corporel animé par la chorégraphe Sylvia Delsuc. 4 séances ont concerné 2 groupes de 8 enfants.
- En raison de la crise sanitaire, le projet passerelle qui permet aux enfants de visiter leur future école n'a pas pu avoir lieu et pas de sortie piscine également cette année.
- Découverte littérature jeunesse en partenariat avec le réseau des bibliothèques du territoire. Sophie Simonini et Agnès Berthon sont venues proposer 2 séances de lecture pour les grands et les moyens. Mise en place d'un cycle de lecture et d'emprunt à la médiathèque de Mezel (2 séances seulement en raison du confinement).
- Bébé croc'en livres : participation pour ce prix lecteur spécial petite enfance avec 10 sélections présentées et soumises au vote des jeunes lecteurs et de leur famille au sein des écoles, des bibliothèques et des accueils petite enfance du territoire.
- Pas de fête d'été ni de fête de Noël en présence des familles à cause de la crise sanitaire mais les enfants ont pu bénéficier du spectacle conté de Christine Righi « Carré m'en boule ! » le 10 décembre suivi d'un goûter festif.
- Un compost a été installé par le SBA début décembre, avec formation du personnel



## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PLACES 2020

Depuis le 15 octobre 2018, toutes les pré-inscriptions (pour l'accueil régulier comme l'occasionnel) doivent s'effectuer auprès du guichet unique. Il centralise les demandes à l'échelle du territoire et coordonne 3 commissions d'attribution des places en accueil régulier selon les critères d'attribution délibérés au Conseil Communautaire de mars 2017.

## FORMATION CONTINUE

Suite à la démarche de réflexion entamée en 2019, des groupes de travail mensuels propres au personnel de chaque espace de vie ont été mis en place avec Franck Coulot. Ces groupes permettent à chacun de s'exprimer sur ses propres émotions et de comprendre celles de l'autre. A terme, ces groupes de travail tendent à évoluer vers de l'Analyse de Pratique Professionnelle, ce qui se concrétise par une prise de responsabilisation plus accrue au quotidien, tout en continuant à travailler sur la charge émotionnelle.

L'équipe de direction bénéficie d'un accompagnement bi-mensuel d'Analyse de la Pratique avec Grégory Volle.



## ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

## ACTIVITÉ AUTONOME

## BIENVEILLANCE

## MOTRICITÉ LIBRE

## EXPÉRIENCE

## CRÉATIVITÉ

## OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

## OBSERVATION

## TRAVAIL ET RÉFLEXION EN

## ÉQUIPE

# LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le RPE est un service gratuit animé par 3 éducatrices de jeunes enfants et ouvert à tous : assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, gardes à domicile, personnes souhaitant devenir assistant(e) maternel(le), parents. Agréé par la CAF c'est un lieu d'information et d'échanges autour de l'accueil du jeune enfant.



- 2 formations sur site ont été annulées en raison de l'épidémie de Covid 19. Elles sont reprogrammées pour 2021.

- Le Miam Miam des livres et la Fête du jeu ont été annulés.

- Sur l'année 2020, le Relais a traité 883 appels ou mails en lien avec le Coronavirus, dont 455 uniquement sur la période du 1<sup>er</sup> confinement (du 17 mars au 11 mai 2020) : recherche mode d'accueil, rupture de contrat, situation conflictuelle, mise en place de l'indemnisation exceptionnelle pour les assistantes maternelles... en lien direct avec l'épidémie.



## 3 animatrices



## 186 assistantes maternelles agréées



## 121 temps collectifs sur 10 communes



## 14 groupes de parole et d'échanges de pratiques



## 189 rendez-vous familles

## GUICHET UNIQUE

Le RPE est point d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance. C'est la porte d'entrée sur le territoire pour les familles en recherche d'un mode d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) ou collectif (2 structures multi-accueil sur le territoire). Le service assure la pré-inscription pour ces 2 structures.

Le "guichet unique" permet d'avoir une vision globale de l'offre et la demande en matière d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

### Changement de nom

Afin de compléter le fonctionnement du Guichet Unique, le bureau communautaire du 13/01/2020 et le Conseil communautaire du 27/01/2020 ont proposé :

- de changer le nom du RAM qui devient « Relais Petite Enfance » (RPE), ce nom est plus explicite pour les familles qui contactent le guichet unique. Le nom « Relais Assistant Maternel » n'offre pas de vision globale du service

- de créer une commission d'attribution des places permettant d'encadrer le processus d'attribution des places et de départager les situations particulières, composée :

1. pour Billom Communauté, du Président ou de son représentant, de la responsable du RPE, de la directrice du multi-accueil, de la coordonnatrice enfance jeunesse,

2. pour les Petits Dômes, d'un membre du bureau, de la directrice.



## LES MISSIONS FIXÉES PAR LA CAF

### Mission 1 : Information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

- information des familles sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et de la demande
- information aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail
- information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers
- promotion de l'activité des assistants maternels.

En 2020, le RPE s'est positionné sur une des missions renforcées proposées par la CAF : accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et traiter les demandes d'information formulées par les familles via le site mon-enfant.fr.

Pour mener à bien cette mission, le service doit :

### Mission 2 : Le RPE, cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

- contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile
- animer un lieu en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents.

- assurer une coordination et une impulsion d'un travail en réseau avec les acteurs locaux du territoire positionnés sur l'accueil de la petite enfance

- offrir un accompagnement personnalisé aux familles dans leur parcours de recherche

- centraliser les demandes à l'échelle du territoire

- mettre en relation l'offre et la demande.

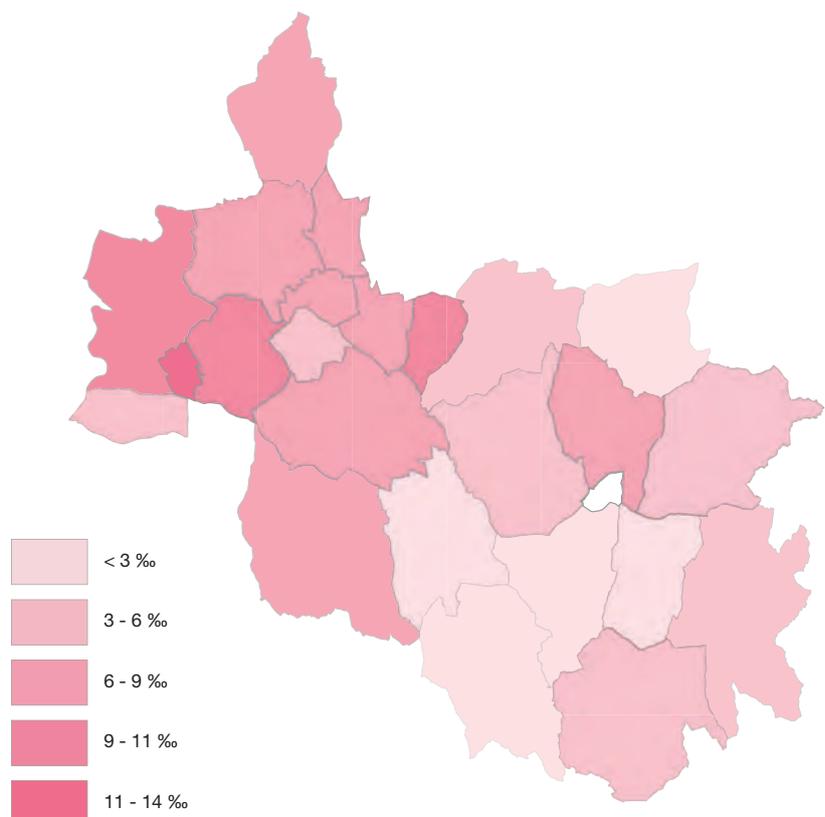
## FORMATIONS

Une formation en partenariat avec le RAM de Mond'Arverne Communauté sur l'alimentation saine et durable animée par Anis Etoilé.

Cinq assistantes maternelles du territoire ont suivi 4 séances. Deux séances ont été annulées suite au confinement.



## RÉPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LE TERRITOIRE



# COORDINATION ENFANCE JEUNESSE



- Pour la bourse coup de pouce, les jeunes ont eu des difficultés à trouver un terrain d'accueil pour réaliser leur action citoyenne auprès d'associations.

- 4 soirées jeunes à la piscine ont été annulées.

- Baisse importante de la mise à disposition des minibus.

- Concernant le réseaux des ALSH, nous avons fait une seule rencontre avec les directeurs. Nous avons reporté une formation recyclage PSC1 en 2021.

- La mission menée par l'ADSEA s'est arrêtée un peu brutalement, nous n'avons pas pu réunir le comité de suivi et partager la vidéo réalisée par les collégiennes de St-Dier avec leurs parents et enseignants. Il n'y a pas eu de réunion du CISPD.

- Le temps des parents n'a pas été reconduit en septembre, les autres actions relatives à la parentalité ont été compliquées à mettre en place, certaines ont été reportées en 2021.

Mais malgré tout, cette crise nous a aussi fait découvrir une autre manière de travailler et de saisir de nouvelles opportunités : nous avons utilisé d'autres moyens de communication, réalisé des visioconférences pour les commissions enfance jeunesse, et créé un espace collaboratif « ressource ALSH ».



## AUTOUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

### Réseau des directeurs d'ALSH

Une réunion le 12 juin « échanges sur l'organisation des ALSH en temps de crise sanitaire ».

### Mieux communiquer sur les ALSH

Novembre 2020 : 2<sup>ème</sup> numéro du « Quoi de neuf dans les ALSH ».

Juillet 2020 : création de l'espace collaboratif « ressource ALSH ».

Inscription à la plateforme départementale des accueils de loisirs et participation aux temps d'échanges en visio.

### Un été culturel en ALSH

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la DRAC « prendre l'air (du temps) » les services culture et enfance jeunesse ont proposé, à chaque ALSH, un spectacle et des ateliers Pop-up encadrés par la compagnie « Chamboule tout Théâtre ». Sur les 7 ALSH été, 5 ont répondu à ce projet : Pérignat-ès-Allier, Vertaizon, Billom, Chauriat, Bort l'Etang (ALSH du SIGEP). Nous avons touché 120 enfants de 4-8 ans pour 4 spectacles et 10 ateliers. La DRAC a apporté 3 550 €.

### Se former, s'informer

15 février 2020 : recyclage PSC1 à Egliseneuve, 10 participants.



## 9 bourses Coup de pouce

Décembre : le conseil communautaire a revalorisé cette bourse passant de 150 € à 250 € pour le permis de conduire et de 100 à 200 € pour le BAFA.



## 1 soirée jeunes à la piscine contre 5 habituellement

# ACTIONS POUR LES JEUNES

## CISPD / Mission ADSEA

La mission ADSEA s'est poursuivie début 2020 avec la mise en place de 2 actions :

- Formation de 14 jeunes à une meilleure connaissance de espaces naturels sensibles en particulier le site de l'Ecopôle du val d'Allier. Via l'ADSEA, la CC a participé au financement de l'indemnité versée à chaque jeune (budget de 1 200€).



- Finalisation de la vidéo « les réseaux sociaux et nous » réalisée par 13 collégiennes en classe de 4<sup>ème</sup> à St-Dier. A travers cet outil, les jeunes ont souhaité expliquer à leurs parents les 10 bonnes raisons d'utiliser les réseaux sociaux. Cette vidéo doit servir de support à des actions de soutien à la parentalité. Un intervenant extérieur a été sollicité pour sa réalisation.

Le diagnostic réalisé par l'ADSEA suggère la création d'un poste de coordination jeunes (Billom co) et un poste de travailleur social (Cd 63).

Le Cd 63 a décidé un accompagnement à hauteur de 30 000 € sur la mise en place d'actions de prévention spécialisée mais non sur la création d'un poste de travailleur social.

## PARTENARIAT AVEC LA CAF

### Parentalité

Par l'intermédiaire du REAAP, la CAF a apporté un soutien financier important aux actions de soutien à la parentalité (2 780 €).

Le Contrat Enfance Jeunesse (2018-2021) est coordonné par Billom communauté, il compte 11 signataires. La PSEJ versée par la CAF pour tous les signataires en 2019 : 401 214 € dont 130 439 € pour la CC.

### La CTG

Convention Territoriale Globale (2019-2023) avec la CAF, les communes et RPI .... La CTG est un projet de territoire et non un dispositif de financement. Elle concerne les axes petite enfance, enfance, jeunesse, familles.

Pas de réunion des comités de suivi de cette convention.

## AIDE AUX ASSOCIATIONS

### Multi-accueil les Petits Dômes

Ce multi-accueil associatif est depuis avril 2020 transféré dans les locaux de l'ancienne école de Glaine Montaigut. La CC a attribué 142 000 € pour le fonctionnement de ce service.

### Mise à disposition des minibus

5 424 km de parcourus (-65,8 % par rapport à 2019). En moyenne 3 sorties/mois pour 12 utilisateurs différents. 6 sorties pour les services de la CC.

### Autres participations du service

- Commission d'attribution des places en multi-accueil et aux réunions du guichet unique géré par le RPE.
- Rédaction du projet social des Pitchouns.
- Organisation des actions dans les écoles et ALSH dans le cadre du PEAC.
- Mise à jour de listes (écoles, effectifs, associations...) utilisées par les autres services.

## PARENTALITÉ : 2 ACTIONS FINANCÉES

### Le temps des parents

4 séances pour un groupe de 6 parents ont eu lieu début 2020, encadrées par un éducateur spécialisé.

### Visioconférence

Partenariat avec les associations de parents d'élèves du collège du Beffroi, 70 participants.

37





#5

# TOURISME - PATRIMOINE

B



B

# PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Depuis novembre 2019, le label PAH, attribué pour 10 ans, est étendu aux 25 communes du territoire.



- Beaucoup de temps passé aux annulations et reports des RDV et à la mise en place d'un protocole pour la reprise des visites guidées.

- Travail de fond sur de nouvelles thématiques : le peintre ZINGG, le street art, poursuite et approfondissement de la rafle de 1943 à Billom et sa région.

- Présence importante sur les réseaux sociaux : succès des jeux et publications.

- Presque la moitié des interventions scolaires annuelles réalisées à l'automne : les écoles ne pouvant plus sortir, ont profité de l'offre locale.

- Réalisation de documents pour l'adaptation des ateliers jeune public individuel en jeu de piste à Billom et Saint-Dier.

## MANIFESTATIONS

**Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre** « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ».

Le PAH et le service urbanisme ont proposé un atelier original autour du patrimoine naturel en lien avec le plan climat-énergie : une fresque du climat et les maquettes paysages.

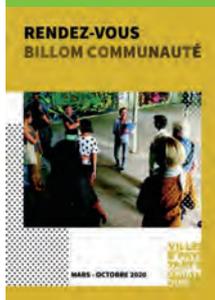
Pour célébrer les 10 ans du service éducatif, une exposition a retracé son histoire, complétée par une présentation des outils pédagogiques dans le local patrimoine.



Une nouvelle visite guidée a été conçue : l'architecture au service de l'enseignement. Cette visite, menée avec un élu de Billom, a permis de mettre en valeur l'architecture scolaire au travers des siècles : de l'école Guyot-Dessaigne à la future école maternelle.

Cette manifestation a aussi été l'occasion de réaliser un film en stop motion de la maquette évolutive de Billom lors d'un atelier. Une musique originale a été composée pour l'accompagner.

Le bilan de la manifestation est mitigé, plusieurs facteurs entrent en jeu pour l'expliquer : de nombreuses manifestations reportées à cette date, le contexte sanitaire, la météo maussade.





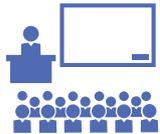
**36 visites**



**517 visiteurs**



**2 conférences**



**1423 élèves**

## SERVICE ÉDUCATIF

Le médiateur du patrimoine (dont le poste est passé à temps plein suite au renouvellement du label) a poursuivi l'accueil des scolaires malgré une année perturbée. Il a modernisé les thématiques connaissant le plus de succès et a créé de nouveaux outils pédagogiques : une maquette de maison en pan de bois et un explorateur sur la rafle de 1943 à Billom. Le PAH a participé activement au PEAC avec la création des jardins médiévaux à Chauriat et Saint-Dier, et le projet « parvis et deviens » au collège du Beffroi. La mission du professeur détaché a été renouvelée par le rectorat. Le professeur a notamment participé à la création du livret jeu pour le jeune public.

Journées nationales de l'architecture : la manifestation a été organisée à destination du jeune public, en collaboration avec Rural Combo, le CAUE et l'agence Rue royale Architectes. Le programme conçu autour des écoles du monde, de l'architecture scolaire et du chantier de l'école maternelle de Billom, a été bien accueilli par les élèves et leurs enseignants.



## PARTENARIATS

- Avec les jardins de la Croze pour la fête des plantes.
- Avec la MDT, pour la conception des documents de communication et l'organisation des visites.
- Avec les mairies de Billom et de Saint-Jean pour les JEP et de Billom pour les JNA.
- Avec l'école maternelle du Beffroi pour le projet « raconte-moi mon école ».

## SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS

Billom Communauté a soutenu 2 associations pour des projets de valorisation du patrimoine :

- L'ASEV-SIT de Vertaizon
- les sites remarquables du goût pour l'organisation du salon du goût.

## COMMUNICATION

41

- 3 000 exemplaires de la programmation annuelle.
- Des affiches en interne mais dans le respect de la charte graphique des VPAH pour chacun des RDV.
- 1 500 exemplaires du programme des JEP et 150 affiches.
- 1 500 exemplaires de l'explorateur.
- Les page facebook et instagram, le compte twitter, le site Internet du réseau des VPAH Auvergne-Rhône Alpes.
- 38 articles dans La Montagne et plusieurs articles dans le Semeur hebdo.
- 2 reportages télévisés pour France 3 Auvergne Rhône-Alpes, diffusés dans les journaux des 19/20 et 12/13.

# TOURISME

Le tourisme a connu une année 2020 fortement mouvementée mais pas forcément négative sur le territoire du Livradois-Forez pour des visiteurs en quête de sécurisation, loin des foules, et à la recherche de démarches tournées vers l'écologie et le respect de l'environnement.

La voie verte est lancée et pourra bientôt accueillir ses premiers promeneurs.



## MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

### Fonctionnement et organisation

La MDT a eu le souhait, début 2020, de réaménager ses 10 bureaux d'information touristique dont celui de Billom. L'opération portait à la fois sur l'intérieur mais aussi sur l'extérieur et faisait suite à la définition du nouveau code marque. L'objectif était d'harmoniser les vitrines, les devantures et d'afficher une même image sur l'ensemble du périmètre des 4 EPCI membres. Malheureusement, la crise sanitaire en a décidé autrement et le projet a été ajourné.

Toujours en cours de restructuration, la MDT a validé le lancement d'un audit relatif à l'organisation et au management interne afin de devenir plus efficiente. Enfin, une campagne de communication a eu lieu avec des influenceurs sur Ambert Livradois Forez et Billom. Malheureusement, l'impact en terme de communication n'est pas à la hauteur du coût de la prestation.

### La fréquentation touristique 2020

La saison estivale - en baisse mais meilleure que les prévisions du printemps - se révèle plutôt positive sur le Livradois-Forez et les prestataires se sont dits satisfaits, voire très satisfaits.

Il y a eu globalement « plus de monde », ce qui a profité à de nombreux acteurs (les hébergements individuels, les commerçants, les sites d'activités de plein air, etc.). Même si elle a démarré un peu tardivement, cette hausse n'a pas compensé la baisse économique des séjours des clientèles étrangères et françaises d'autant que certaines structures touristiques (musées, creux de l'enfer...) étaient fermées. Près d'un prestataire sur 4 a perdu plus de 30 % de son chiffre d'affaires et les réservations se sont beaucoup effectuées en dernière minute.

Les agents de la MDT ont renseigné au comptoir près de 25 000 visiteurs en 2 mois soit 12 173 contacts (dont 2 659 à Billom / 5 106 en 2019) contre 11 866 en 2019 et ce, malgré une baisse des heures d'ouverture et le protocole mis en place en

intérieur.

On notera une forte hausse des clientèles régionales AURA (40 % des visiteurs totaux, notamment sur les résidences secondaires) mais aussi des régions Île de France (+ 28 %), Centre Val de Loire (+ 44 %), Occitanie (+ 43 %) et des départements 69 (+ 55 %), 42 (+ 111 %) et 38 (+ 60 %). Inversement, il y a eu un effondrement logique des clientèles étrangères.

Enfin, le nouveau site internet lancé en 2019, connaît une très forte fréquentation, dans des proportions jamais atteintes + 140 % depuis le début de l'année, + 197 % au cours de l'été.

<https://www.vacances-livradois-forez.com>

### Cotisation

La cotisation annuelle est maintenue à 112 480 € et comprend en plus de la promotion, communication et commercialisation, la réalisation de la PAO pour tous les supports de communication du PAH.



## VOIE VERTE / VÉLOROUTE 70

Après la 2<sup>ème</sup> consultation concernant les travaux d'aménagement « routiers » (la 1<sup>ère</sup> ayant été déclarée infructueuse), la CAO de janvier a décidé de retenir l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux de la voie verte, avec la solution incluant la variante pour un montant de 753 787,60 € HT, subventionné à plus de 70 %.

Une tranche ferme sous maîtrise foncière a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il s'agit de créer une chaussée de 3 mètres de large revêtue soit en enrobé, soit en sable stabilisé par compactage, en création neuve ou sur des chemins ou voies existants. Une 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle sera réalisée dès lors que la procédure d'expropriation sur des terrains privés aura permis à l'EPF Auvergne de finaliser toutes les acquisitions

nécessaires à la continuité du linéaire.

En parallèle, le Cd 63 a lancé les consultations pour la signalétique verticale et le mobilier. Pour ce dernier marché, les offres n'ont pas été satisfaisantes et les EPCI ont décidé que le marché devait être déclaré infructueux. Ils ont émis le souhait de retenir préalablement un designer qui pourra créer un mobilier (tables, bancs, poubelles...) spécifique à la voie verte.

Par ailleurs, la CC signe un nouvel avenant avec le Grand Clermont pour préciser les modalités de remboursement des travaux : le PETR paie les entreprises, perçoit les subventions, et demande aux EPCI le versement du reste à charge.

## VALORISATION TOURISTIQUE DU VAL D'ALLIER

Le Grand Clermont a validé, en juillet 2019 une étude portant sur la création de circuits d'interprétation des patrimoines du val d'Allier qui s'inscrit dans le programme Leader, avec un financement à 80 %. Sont concernées Chauriat, Dallet et Pérignat pour un aménagement porté par la CC.

Malgré le confinement, en avril, a été effectué un premier repérage de terrain sur Mur-sur-Allier (Dallet) pour finaliser le circuit qui pourrait être retenu. Celui-ci a alors été présenté aux nouveaux élus de Mur-sur-Allier dès juillet, qui l'ont validé. Il s'agira d'un circuit en bord d'Allier autour de la thématique environnementale (faune, flore, forêt alluviale) mais aussi patrimoniale avec l'architecture spécifique liée à la rivière (construction en galets de l'Allier, les jardinets, le vieux pont en métal, la batellerie).

En juin et juillet, Anne Cogny, Muriel Papillon (MDT) et Stéphanie Vergniaud sont allées à Pérignat puis Chauriat pour définir également un tracé et des thématiques pour les parcours de découverte.

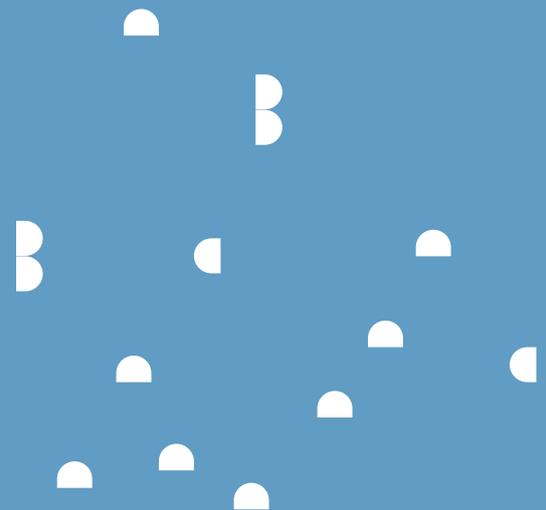
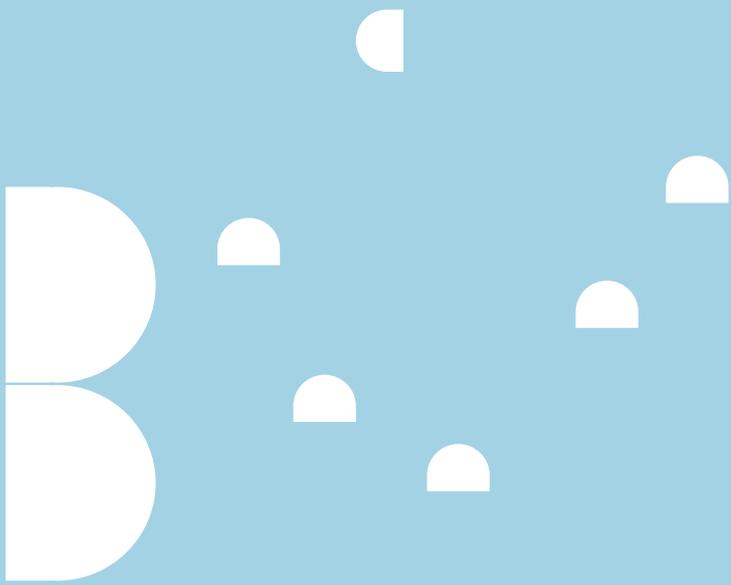
A Chauriat, c'est un itinéraire en centre-bourg qui a été retenu avec des panneaux thématiques autour du fort villageois et des différents monuments architecturaux.

Pour Pérignat, la difficulté est de trouver un autre circuit que celui initialement indiqué dans l'étude de 2017 car il est concerné essentiellement la découverte de l'Ecopôle qui, depuis, a été agrémenté de nombreux panneaux thématiques.





# AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT



# ECONOMIE

## La mission d'accueil des porteurs de projet

Elle permet de favoriser la création et la reprise d'activités sur le territoire.

Les commerçants, artisans et chefs d'entreprises déjà installés sont également concernés.

Il s'agit également d'accompagner tous les acteurs économiques dans la transition vers une économie circulaire, plus durable et plus responsable.

## Porteurs de projet et offres

En 2020, un total de 9 porteurs de projets et/ou entreprises ont contacté la mission accueil, pour solliciter un accompagnement technique, des partenaires financiers ou rechercher un local/terrain.

Les projets accompagnés concernent une importante variété de secteurs et de besoins :

- recherches de locaux pour installation d'un commerce ou des services de proximité
- recherches de terrains pour des activités industrielles, artisanales ou de services
- besoins de financement pour des projets de création ou de développement d'activités.



**9 porteurs de projet accueillis**



**83 830 € de prêts**

## Soutien de Billom Communauté aux structures d'aides dans le prêt aux entreprises

### PFIL – Initiative Issoire Brioude Sancy

La Plateforme d'Initiative Locale, à laquelle la Communauté de communes participe financièrement (50 % de la cotisation pour le fonctionnement de la PFIL et 50 % pour l'abondement au fond de prêt d'honneur) a deux principales missions : informer / accompagner les porteurs de projets et octroyer des prêts d'honneur.

En 2020, la PFIL a financé la création de 4 nouvelles entreprises sur le territoire pour un total de 51 000 € de prêts accordés et 8 emplois directs créés ou maintenus.

### L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

En 2020, pour les habitants du territoire l'ADIE a :

- accueilli et informé 6 personnes pour un premier diagnostic professionnel
- soutenu 8 porteurs de projets pour la création ou le développement de leur entreprise, pour des prêts d'un montant total de 32 830 €
- permis de créer ou consolider 10 emplois
- apporté 8 500 € d'aides à la mobilité professionnelle (achat véhicule, permis) pour 2 personnes.

## Economie Circulaire

### Centre-bourg de Saint-Dier – Grand-Clermont / Macéo

En partenariat avec le Grand Clermont, Macéo et la commune, une démarche d'économie circulaire sur le centre-bourg s'est poursuivie en 2020. Le début d'année a été consacré à la réalisation d'une enquête auprès des acteurs économiques pour recenser d'une part leurs besoins et d'autre part les initiatives en matière d'économie circulaire.

Plusieurs pistes d'actions à mener en 2021 ont été identifiées, impliquant les

collectivités locales et leur partenaires mais aussi des acteurs privés, commerçants et artisans :

- mise en place d'une colonne à carton dans le centre-bourg
- réseau de chaleur bois notamment pour les bâtiments publics
- enquête auprès d'autres acteurs et des citoyens.

### Moulin de Graveyroux

La seconde moitié de l'année a été consacrée à l'organisation, en partenariat avec Bio63, d'une étude de faisabilité économique sur la reprise et la transformation en bio du Moulin de Graveyroux. Ce projet a été rapidement identifié comme prioritaire dans le cadre de la démarche économie circulaire.

Une étude en deux volets :

- 1 : réalisation d'un audit technique de l'outil de transformation du local par le cabinet Rémi Vuillermet Technologie Meunière
- 2 : réalisation d'une étude économique et financière par le cabinet InCitu.

Le scénario retenu par le bureau communautaire pour le modèle économique envisagé croise production et dimension patrimoniale des lieux.

Les résultats de cette étude sont attendus pour le printemps 2021.

Un premier appel à porteurs de projet a également été organisé avec le réseau Entreprendre en Livradois-Forez porté par le Parc naturel régional Livradois-Forez.

### ConcerTO

Un autre projet d'économie circulaire a également été engagé sur Billom Communauté en 2020. Le SBA a été retenu dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME pour participer à une expérimentation sur 5 territoires au niveau national. Le SBA a proposé de s'appuyer sur le périmètre de Billom Communauté pour ce projet.

Il s'agit d'une démarche, ConcerTO, pour mieux connaître les logiques d'acteurs des territoires sur la question de la matière organique et la valorisation des biodéchets. Plusieurs temps et outils d'animation ont permis de mettre différents acteurs concernés autour de la table.

La démarche se poursuit sur l'année 2021.



## Parc d'Activités Économiques de l'Angaud – Billom

La mission de commercialisation des lots de l'extension du PAE de l'Angaud a été confiée à assemblia (ex SEAu). 2 bornages provisoires de lots ont été commandés à un géomètre pour des projets économiques (entreprise de services aux personnes et entreprise de l'artisanat du bâtiment).

Au total, 3 porteurs de projet (création ou développement d'entreprise) ont été accompagnés mais sans concrétisation de projet en 2020.

Des travaux de reprise des plantations ont été réalisés à l'automne par la société IdVerde dans le cadre du lot 3 espaces verts.

Le suivi de procédures liées à la présence des gens du voyage sur le parking a également mobilisé le service à plusieurs reprises au cours de l'année.

## ZAC des Littes - Mur-sur-Allier

La Société d'Équipement de l'Auvergne, concessionnaire, devient assemblia après sa fusion avec Logidôme. Par ailleurs, l'architecte d'opération, Mme Dominique Desirée cesse son activité et sera remplacée par M. Grosmond dans son accompagnement aux porteurs de projets sur leur projet architectural et environnemental dès 2021.

### Les prix de cession des terrains

PAE Angaud :  
40 € HT /m<sup>2</sup>

ZAC des Littes :

Terrains agricoles : 34 € HT / m<sup>2</sup>

Emprises archéologiques : 19 € HT /m<sup>2</sup>

Secteurs de remblai : 10 € HT / m<sup>2</sup>.

### Deux COPIL ont permis d'accepter les candidatures suivantes :

Entreprise Coutarel

Installation sur la façade ouest, sur 1 428 m<sup>2</sup>, au sud de la brasserie. Il s'agit d'une entreprise de réparation d'électricité, chauffage et climatisation. Actuellement sur deux sites, les porteurs de projets souhaitent regrouper leurs activités sur un seul pour plus de place et d'efficacité.

**Projet :** Création de bureaux + dépôt sur environ 400 m<sup>2</sup> dont 100 m<sup>2</sup> pour louer à un professionnel.

METALR

Au sud de Coutarel, sur 3 269 m<sup>2</sup> dont une partie avec l'emprise archéologique. C'est une entreprise de fabrication de charpentes métalliques pour le monde agricole et les projets photovoltaïques. L'objectif est de produire de l'énergie sur chaque projet. Il s'agira de construire un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> avec stockage en intérieur et bureaux.

M. Comptour (Daniel Moquet) souhaite acquérir la parcelle de 3 804 m<sup>2</sup>, au nord en façade, à côté de celle qu'il a déjà acquise. Son objectif est d'ouvrir une franchise relative aux portails et clôtures, activités complémentaires aux jardins et extérieurs. Il s'agirait de mettre une option dont la durée reste à préciser. Cette parcelle a aussi une emprise archéologique.

Ces ventes permettent de finir de remplir le parc d'activités des Littes sur lequel il n'y a plus aucune disponibilité. 100 % des surfaces sont donc vendues ou en cours de l'être pour 15 entreprises différentes.

Billom Communauté est informée que RCTPLOC est à vendre. La reprise ou la vente doit être obligatoirement agréée par le comité de pilotage.

Billom Communauté donne son accord pour l'enfouissement de la ligne à haute tension par ENEDIS, sur la partie ouest, en fonds de parcelle de Coutarel.

Par ailleurs, la voie principale est dénommée « Rue Bernard Barot » par le Conseil municipal de Mur-sur-Allier.

### Bilan financier

Avec les différentes cessions ou promesses de vente signées en 2020, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le bilan financier de l'opération est positif.

## Les commerces

En raison de la COVID 19 et de la fermeture des restaurants, le Conseil Communautaire a validé l'exonération de loyer du Petit Gargantua (restaurant à Mur-sur-Allier) pour les mois d'avril à décembre 2020.

Billom Communauté propose à la commune de Mur-sur-Allier de racheter le château féodal de Mezel. La commune a émis un avis défavorable.

# HABITAT

Une volonté toujours plus forte d'améliorer l'habitat et d'accompagner les habitants pour qu'ils accèdent à un logement performant en matière énergétique, de qualité et adapté à leur situation.

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

C'est Soliha Loire qui est désormais opérateur suite à la liquidation judiciaire de Soliha Puy-de-Dôme.

35 propriétaires occupants ont été soutenus dont :

- 23 interventions ont porté sur le programme « Habiter Mieux » (HM - lutte contre la précarité énergétique) dont 3 en logements très dégradés
- 10 pour des adaptations au handicap/ vieillissement
- 2 pour des logements insalubres ou indignes.

Il est beaucoup plus difficile de capter les propriétaires de logements indignes.

En 2020, la CC a apporté une aide totale de 21 482 € et l'ANAH de 290 072 € soit 311 554 € qui ont bénéficié au territoire pour aider les ménages à revenus modestes ou très modestes et qui ont généré de l'activité pour les entreprises.

6 ménages ont pu bénéficier d'une aide complémentaire d'Action Logement (AL) portant ainsi les subventions jusqu'à 90 voire 100 % de prise en charge. Pour deux autres dossiers ce sont des fonds de la SNCF et de la CNRACL qui ont contribué à obtenir des taux similaires.

Malheureusement, les aides d'AL ont connu un tel succès au niveau national que



l'enveloppe allouée a été consommée en moins de 4 mois.

En plus de l'OPAH, s'ajoutent les nouveaux dispositifs mis en place au niveau national : Ma Prime Rénov, les Certificats d'Economie d'Energie... qui peuvent aider d'autres ménages qui ne relèvent pas de l'OPAH. Toutefois, on constate que les messages relatifs à l'amélioration de l'habitat sont nombreux et que les habitants ont des difficultés à comprendre qui fait quoi et vers qui s'adresser.

Le 4<sup>ème</sup> comité de pilotage de l'OPAH s'est réuni en octobre, en présence des nouveaux élus. Étaient invités les partenaires et la commission habitat.

Par ailleurs, la DGA a participé :

- aux 6 comités de concertation organisés par l'ANAH. Au cours de l'un d'entre eux, INTERMED (association de médiation et de coordination santé) à présenter ses possibles interventions notamment sur certaines situations complexes (incurie notamment). Ces comités ont été moins nombreux que les années précédentes, et exclusivement en visio
- à une réunion des acteurs de l'habitat organisée par le Conseil départemental.



**35 dossiers financés**



**311 554 € mobilisés**

## Le Comité Technique Social

Il s'est réuni 4 fois en 2020, une fois de moins que les années précédentes en raison du 1<sup>er</sup> confinement. Il réunit l'ADIL, l'ARS, l'ANAH, la CAF, les travailleurs sociaux de secteur, le VP habitat et la DGA. Ce CTS a pour mission d'étudier toutes les situations d'habitat indigne qui seraient signalées via un ROL (Relevé d'Observation du Logement) rempli par une assistante sociale, une aide ménagère, un membre de la famille ou l'occupant (locataire ou propriétaire). Le dossier est examiné à chaque séance, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée (relogement, aide aux travaux...):

- 4 nouveaux dossiers ont ainsi été enregistrés en 2020 contre 10 en 2019, sans doute en raison des confinements. En effet, les personnes notamment suivies par une assistante sociale n'ont pas eu la visite de celle-ci pendant de longs mois, et donc les signalement ont été moindres
- 5 sont toujours en cours d'instruction.
- 6 ont été clôturés soit parce que les travaux ont été faits, ou les locataires sont partis et le bien est mis à la vente, ou bien le locataire n'a pas répondu à la demande de visite pour établir le rapport sur la situation.

En raison d'un risque de péril, une commune a dû demander l'intervention d'un expert auprès du Tribunal Administratif pour engager une procédure envers un propriétaire. L'arrêt de péril ne sera finalement pas pris car la propriétaire a effectué rapidement toutes les démarches nécessaires pour remédier aux désordres du logement.

Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental et au Décret Décence relèvent du pouvoir de police du maire. Aussi les projets de courriers sont préparés par Billom Communauté et adressés, après validation de l'ADIL et de l'ANAH, à la mairie pour envoi aux propriétaires indécidés.

## SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

En 2020, les élus ont décidé d'adhérer à la Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE) mise en place par le Conseil départemental dans le cadre du SPPEH, à l'échelle des 13 EPCI (hors Métropole). L'objectif est une massification de la rénovation énergétique des bâtiments comme étant une nécessité pour contribuer à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES.

Pour ce faire, le Cd a lancé le recrutement de 8 techniciens thermiciens dont l'un sera rattaché à Billom Communauté sur 0,5 ETP pris en charge à 50 % par le Cd et à 50 % par Billom Co. Le service doit démarrer en janvier 2021.



## Projets d'habitat inclusif et alternatif

Un des deux projets privés suivis par Billom Communauté depuis 2019 a connu un coup d'arrêt en raison de la pandémie : celui de St-Jean, porté par l'association ITINOVA, gestionnaire également de l'EHPAD. Cette dernière avait acté le fait de recruter un stagiaire sur 6 mois pour réaliser l'étude de faisabilité demandée par le Cd63 mais la crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien cette action.

En revanche, à Billom, l'association Le Quai a poursuivi son projet de création de 5 studios dans une maison en bord de l'Angaud pour accueillir des personnes âgées ou souffrant de troubles psychiques.

## COMMISSION D'ATTRIBUTION NUMÉRIQUE

46 logements OPHIS ont été attribués en 2020 :

- 27 n'avaient qu'un seul candidat (59%)
- 15 avaient deux candidats (32%)
- 4 présentaient 3 candidats (9%).

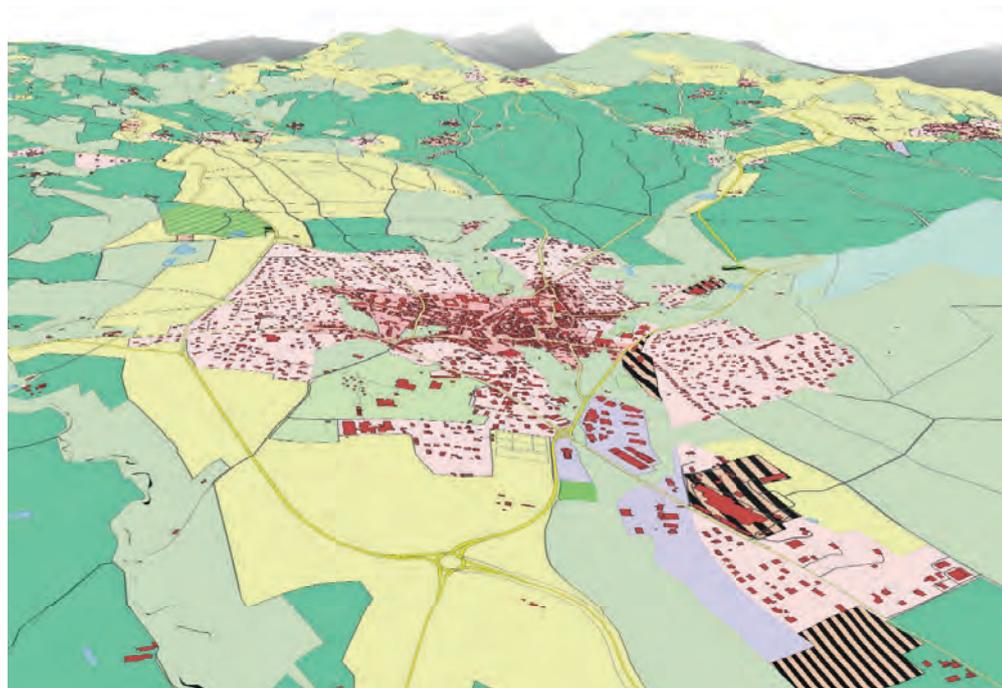
## AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE

En octobre 2020, Christine LEBON est venue en commission habitat, présenter l'Agence Immobilière Sociale qui vient d'être créée par le Conseil départemental. Il s'agit d'InterMédiation Locative (IML) faite pour sécuriser les relations propriétaire bailleur / locataire, assurer notamment le paiement des loyers et permettre à des personnes en difficultés sociales et financières d'accéder à un logement.



# URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH), document de planification et de projet territorial, offre un cadre d'aménagement et de développement, partagé par toutes les communes, à horizon 2030. Le PLUH, approuvé en octobre 2019 est donc entré en 2020 dans sa phase de mise en œuvre. Une première modification a été préparée sur le second semestre de l'année. En effet, après près d'une année d'utilisation du document par les communes et le service ADS, plusieurs ajustements mineurs sont apparus nécessaires. Depuis l'approbation, le service urbanisme est disponible pour répondre aux questions des élus et des habitants sur le PLUH. Cela représente en moyenne entre 10 et 15 contacts par mois.



## PLU INTERCOMMUNAL – PROJET DE MODIFICATION N°1

Au regard du contexte de crise sanitaire, entraînant le report des élections municipales, sur l'année 2020, le projet de modification du PLUH a été repoussé au second semestre.

Le bureau d'études missionné pour l'élaboration du PLUH (Etudes-Actions) a été sollicité pour accompagner la collectivité. Il a été chargé de la rédaction du rapport de présentation de la modification et de l'ajustement des différentes pièces du PLUH (cartes, plans, règlements et rapports) concernées par la procédure.

A partir du dernier trimestre 2020 le travail technique sur le projet de modification a été engagé. Le service urbanisme s'est chargé de l'animation et de l'organisation des réunions de travail : groupe projet PLUH, commission urbanisme, temps de travail avec le bureau d'études, réunions/ échanges avec les partenaires (notamment service ADS du Grand Clermont). Le service a également fait le lien avec

l'ensemble des communes.

Ce travail se poursuivra sur l'année 2021 pour le lancement de la procédure administrative de modification :

prescription, phase avis des partenaires et des 25 communes, enquête publique et enfin approbation.

## ATELIER D'URBANISME RURAL

Ce service, mis en place par le Parc naturel régional Livradois-Forez et lancé officiellement le 14 décembre 2012, est ouvert aux communes et aux Communautés de communes pour les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets dans les domaines du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme.

L'année 2020 a surtout été consacrée à la préparation de rencontres de l'atelier d'urbanisme à destination des nouveaux élus locaux. Le service urbanisme de Billom Communauté a notamment participé à l'organisation et l'animation de rencontres sur les thèmes suivants :

- la transition, une méthode pour votre mandat
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au service de vos projets
- les mobilités et l'urbanisme.

# SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle du POA / PLH à travers la fiche action n°4 « Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère » - Architecte-conseil - Fiches / cahiers pédagogiques des règles du PLUH.

2 grandes missions principales sont envisagées :

- la rédaction d'un cahier de recommandations architecturales et paysagère comprenant des fiches/outils pédagogiques,
- le conseil architectural et paysager direct auprès des porteurs de projet.

Le service urbanisme s'est chargé en 2020 de la rédaction du cahier des charges pour choisir un prestataire architecte/urbanisme pour la réalisation de ces 2 missions. Le projet a également été approfondi avec les partenaires de l'atelier d'urbanisme du Livradois-Forez (CAUE, service urbanisme / architecture du PNR LF) ainsi que le service urbanisme / SCoT du Grand Clermont. Un temps d'étude de retours d'expériences de mission similaire a été réalisé. Le projet a été présenté en commission urbanisme en octobre 2020. La mission sera lancée en 2021.



© Freepix

## SERVICE INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Avec la fin de la gratuité du service d'instruction de l'État, pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, un service ADS (Autorisation du Droit des Sols) a été créé par le Grand Clermont au cours du premier semestre 2015.

En 2020, le bilan de l'instruction des actes d'urbanisme du territoire se décline comme suit :

- 40 certificats d'urbanisme (CU b)
- 5 permis de démolir
- 23 permis d'aménager
- 512 déclarations préalables (110 à Billom, 75 à Vertaizon, 57 à Mur-sur-Allier, 32 à Pérignat-ès-Allier)
- 287 permis de construire, (41 à Mur-sur-Allier, 40 à Vertaizon, 34 à Billom, 32 à Chauriat).



© Freepix



# 867 actes d'urbanisme



# 492 DIA

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pour mémoire, avec l'approbation du PLUH a été instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble des 25 communes sur toutes les zones U et AU du nouveau PLUH.

En 2020, un total de 492 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées par les services de Billom Communauté, illustrant la dynamique du marché de l'immobilier du territoire (dont : 91 sur Vertaizon, 79 sur Billom, 74 sur Mur-sur-Allier).

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) correspond à la possibilité d'acheter en priorité un bien immobilier mis en vente. Un tel droit est accordé aux communes ou communautés de communes en vue de la réalisation d'opérations d'intérêt général. Les opérations concernées peuvent intéresser la politique locale de l'habitat, la construction d'équipements collectifs, le maintien ou le développement d'activités économiques, la lutte contre l'insalubrité, la constitution de réserves foncières, la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non bâti, etc.

5 DIA ont fait l'objet d'une préemption communale en 2020 sur le territoire.

# MOBILITES

## LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITÉS

Promulguée le 24 décembre 2019, les EPCI avaient initialement jusqu'au 31 décembre 2020 pour décider de prendre ou non la compétence mobilités. En raison de la crise sanitaire, l'échéance a été reportée au 31 mars 2021. Toutefois, entre la COVID 19 et le report des élections, nombreux sont les élus, via la voix de leurs associations, qui ont demandé un autre report mais cela est resté lettre morte.

En juin 2020, Billom Communauté a répondu à un appel à candidatures du CEREMA qui souhaitait accompagner 15 EPCI dans leur réflexion. La démarche a été lancée à l'échelle nationale afin de capitaliser sur les différentes expériences.

Billom Communauté a été retenue dans la démarche et a sollicité également l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole pour un double accompagnement.

Dès octobre, un travail a été mené d'une part avec des ateliers d'élus (il avait été demandé à chaque commune d'avoir au moins un représentant, une seule n'a délégué personne) et d'autre part par des interviews menés par le CEREMA et l'Agence d'Urbanisme auprès de différents partenaires (SMTC, Conseil régional, Mond'Arverne Communauté).

Deux ateliers ont eu lieu en octobre et décembre, un 3<sup>ème</sup> a été fixé en janvier 2021.

Ces ateliers ont permis au CEREMA d'expliquer la loi, de la décortiquer et de proposer 4 scénarii fin décembre :

- Ne pas prendre la compétence et la laisser la Région
- Prendre la compétence mais laisser à la Région la mise en œuvre opérationnelle
- Prendre la compétence et assurer la mise en œuvre sur le ressort territorial de Billom Co
- Prendre la compétence et la transférer au SMTC.



© Wikipedia

## TRANSPORTS DES USAGERS

### Bus des montagnes

Ce service, subventionné par le Cd 63, a été mis en place en 2013 pour desservir le marché de Billom tous les 15 jours. Trois entreprises de transport assurent :

- une ligne directe avec un arrêt pour les communes de Beauregard-l'Evêque, Vertaizon, Vassel, Bouzel, Espirat, Reignat.
- une ligne directe avec un arrêt pour les communes de Chas, Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat/Allier, St Bonnet/Allier.

Pour ces deux lignes, le tarif est de 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour et c'est sans réservation.

- un transport à la demande (TAD) à partir du domicile (sur réservation) pour Billom, Bongheat, Egliseneuve, Estandeuil, Fayette-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel, Trezioux : tarif de 3 € le trajet soit 6 € l'aller-retour.

Fréquentation 2019/20 en baisse en raison de la crise sanitaire et des confinements ayant entraîné une suspension des services : 239 passagers soit 10,36 en moyenne par trajet (65 personnes pour le TAD et 174 pour les lignes directes).

Le coût du service (8 747.64 €) est pris en charge par la CC pour 62.29 %. La billetterie couvre 12.71 % des dépenses et la subvention du Cd 63 25 %.

### Transport des scolaires à la piscine

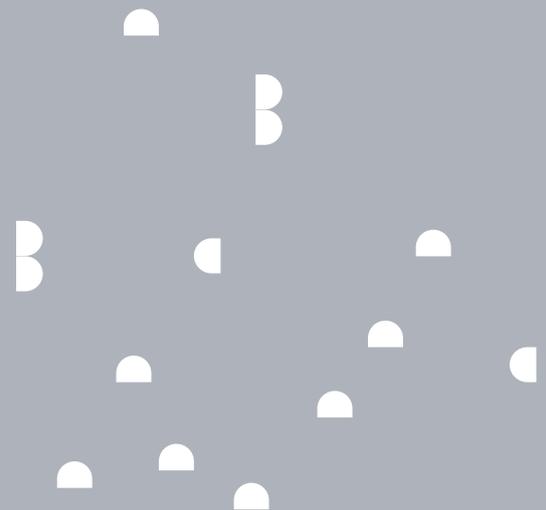
La CC prend en charge le transport des scolaires au centre aquatique communautaire. Une consultation (liée aux réservations de bassins des écoles ou regroupements), comprenant 36 lots différents au total sur les quatre périodes que comporte l'année scolaire au centre aquatique, a été faite en juillet et octobre 2019 pour l'année scolaire 2019/2020.

Le prix moyen par trajet est de 107,50 € HT pour l'année 2019/2020.

Au compte administratif 2020 cela a représenté une dépense de 20 150,13 € (-49,24 % par rapport à 2019).

#8

# EQUIPEMENT SPORTIF



# CENTRE AQUATIQUE

## Caractéristiques

- Un bassin sportif de 375 m<sup>2</sup>, 6 lignes d'eau de 25 m, profondeur de 1,20 à 2,00 m.
- Un bassin d'apprentissage de 80 m<sup>2</sup>, profondeur de 1,20 m, jets massants.
- Une pataugeoire de 18 m<sup>2</sup>, profondeur de 10 à 25 cm.
- Une aire de jeux d'eau extérieure.



Durant l'année, les ouvertures au public ont varié suivant les différentes décisions gouvernementales.

Le centre aquatique a ouvert ses portes pendant 250 jours (334 en 2019) pour un volume horaire de 2114 heures (3070 heures en 2019).

L'année 2020 a été scindée en **7 périodes** différentes :

- Du 01 janvier au 16 Mars (période 1) : le centre aquatique a ouvert normalement 7 jours sur 7 pour un volume horaire de 647 heures.
- Du 17 mars au 10 mai (période 2) : le gouvernement décide du premier confinement. Le centre aquatique est totalement fermé. Le directeur assure une permanence technique.
- Du 10 mai au 21 juin (période 3) : fin du 1<sup>er</sup> confinement, le personnel est à nouveau présent sur le site. Le centre aquatique est toujours fermé à tout public.
- Du 22 juin au 06 septembre (période 4) : une ouverture au public (baignade et activités diverses) est de nouveau possible avec un protocole strict : réservations en ligne, nombre de baigneurs admis en même temps fortement réduit : FMI (fréquentation maximale instantanée) de 120, sens de circulation pour éviter les croisements etc... Pour un volume de 627 heures.
- Du 07 septembre au 28 octobre (période 5) : le centre aquatique a ouvert normalement 7 jours sur 7 pour un volume horaire de 507 heures. En gardant un protocole strict : gel à disposition, éviter les croisements dans les vestiaires, etc.
- Du 29 octobre au 15 décembre (période 6) : le gouvernement décide du 2<sup>ème</sup> confinement, le centre aquatique est fermé pour le public et les associations mais reste ouvert pour les scolaires et le public prioritaire. Il est ouvert 5 jours sur 7 et ferme à 19 h 00 (à la place de 21 h) les mardis et jeudis et à 17 h 00 les lundis, mercredis et vendredis. Pour un volume de 276 heures.
- Du 15 décembre au 31 décembre (période 7) : nouvelles directives gouvernementales, les associations peuvent pratiquer leurs sports uniquement pour les mineurs.
- Le centre aquatique est ouvert jusqu'au 23 décembre : public prioritaire, associations et école de natation. Pour un volume de 57 heures.



Un rapport détaillé du service est consultable au siège de Billom Communauté.



**48 078 usagers**  
**-51%**



**- 13.5% des dépenses de fonctionnement**

**- 52 % du chiffre d'affaires**



## TECHNIQUE

Nous sommes toujours dans une démarche de mise en place d'un Marché de Performance Energétique avec l'Aduhme. L'année 2020 devait voir un recueil de données (mise en place de compteurs calorimétriques) encore plus poussé et l'élaboration d'un cahier des charges très précis. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de mettre en place ce nouveau contrat d'exploitation. Nous avons donc prolongé le contrat existant pour une année supplémentaire.

## LE PUBLIC

### Les scolaires

En 2020, les périodes de confinement national étaient "à cheval" sur nos périodes scolaires. Ceci a induit une baisse du nombre de classes mais surtout une baisse importante du nombre d'élèves. On note une baisse de 28,8 % du nombre de classes et une baisse de 53,4 % du nombre d'élèves (certaines écoles ne sont venues qu'avec une seule classe à la place de deux sur leur créneau).

### Evolution de la fréquentation des scolaires

	nombre de classes			nombre d'élèves		
	2019	2020	%	2019	2020	%
maternelle	37	24	<b>-35,1</b>	6 066	2 471	<b>-59,3</b>
primaire	148	87	<b>-41,2</b>	23 954	8 797	<b>-63,3</b>
collège	50	42	<b>-16</b>	7 173	6 111	<b>-14,8</b>
centre spé	6	6	<b>0</b>	798	331	<b>-58,5</b>
total	241	169	<b>-28,8</b>	37 991	17 710	<b>-53,4</b>

### Le grand public

Le grand public n'a eu que 3 périodes d'ouverture : de janvier à mi-mars, la période estivale et de début septembre à fin octobre.

De novembre à décembre le centre aquatique n'a accueilli que le public « prioritaire » c'est-à-dire :

- Les sportifs professionnels et de haut niveau.
- Les activités sportives participant à la formation universitaire ou professionnelle.
- Les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale APA (Activité Physique Adaptée) ou présentant un handicap reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées.
- Les personnes suivant des formations continues ou des entraînements nécessaires pour le maintien des compétences professionnelles.

### Les associations

Les associations n'ont pu fréquenter le centre aquatique que 4,5 mois au cours de cette année.

Les associations ont accès au centre aquatique gratuitement après signature d'une convention d'utilisation stipulant les différents points à respecter (ne pas organiser les mêmes activités que la Communauté de communes, être affiliées à une fédération nationale, respecter le règlement).

3 associations fréquentent le centre aquatique :

- Billom Saint-Dier natation,
- Union Nationale du Sport Scolaire,
- Maison des Loisirs et de la Culture de Billom.

55

## AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

La réflexion pour l'installation d'un équipement ludique extérieur (toboggan aquatique avec arrivée freinée) s'est poursuivie en 2020 avec l'aide du bureau d'études Symbiautech. La mise en place est prévue pour 2022.





# SOCIAL



# GENS DU VOYAGE

La CC s'inscrit dans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, adopté dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, révisé en 2012. Les équipements (une aire d'accueil et un terrain familial adjacent) datent de 2007 et sont situés à Billom.

## L'aire d'accueil

- **10 emplacements** = 20 places caravanes.
- **Emplacement** : 150 m<sup>2</sup> / 1 bloc sanitaire (douche + wc) / 1 auvent avec évier.
- **Tarifs de location** : 1,5 € / jour / caravane et 2 € / jour / 2 caravanes, dépôt d'une caution de 50 €.
- **Fluides** : le tarif de l'électricité est identique sur tout le département, le tarif de l'eau varie.



**Occupation 95 %**

## MODE DE GESTION

Depuis le 26 octobre 2009, l'entretien général et le suivi technique de l'aire sont confiés à la société SG2A l'Hacienda / Sercol.

Le coût de la prestation de gestion pour 2020 s'est élevé à 57 445,88 € TTC (dont 56% pour la gestion et 44 % pour l'entretien). L'Etat (Aide au Logement Temporaire) et le Cd 63 ont apporté leur soutien financier à hauteur de 35 465,04 €. Des réunions mensuelles permettent de faire le point (élus référents + AGSGV 63 + Hacienda + services sociaux + DGS).



## DÉMARCHE GLOBALE

C'est une démarche "pilote" menée par l'AGSGV, l'Etat et le Cd 63 sur Billom Communauté, autour du développement d'une offre d'habitat pour une vingtaine de ménages (prise en compte des installations anciennes dans les documents d'urbanisme, accompagnement à la viabilisation des sites lorsque cela est réalisable, échange de terrains pour les propriétaires occupants "non réguliers").

L'EPF-Auvergne a réalisé en 2019 une première prospective foncière. Celle-ci a consisté à rechercher les parcelles de terrain publiques (sur 9 communes principalement autour de Billom et Vertaizon) répondant à différents critères et susceptibles à terme d'accueillir un projet d'accueil (habitat adapté, terrain familial... ou servir d'échanges). En 2020 cette démarche a été freinée par la crise sanitaire et le renouvellement des conseils municipaux.

## DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PRIVÉS

En 2019, Billom Communauté a été amenée à accompagner financièrement un des projets identifiés dans la démarche (relocalisation sur Dallet de la famille Barry) pour un montant de 3 108 € TTC (déroussaillage du terrain et apport de graves).

Le conseil communautaire du 27 janvier 2020 a décidé de mettre en place un dispositif pour encadrer ces accompagnements de projets privés. Les modalités sont les suivantes :

- enveloppe d'environ 10 000 € par an
- se limiter à un ou deux projets par an
- le projet doit être issu d'un partenariat : commune/famille/AGSGV/CC
- le bureau de délégation pour la décision.

En octobre 2020, un dossier a été présenté dans le cadre de ce dispositif : le conseil a validé un fonds de concours à la commune d'Estandeuil pour 1 590 € pour permettre l'extension du réseau électrique nécessaire à la pose d'un compteur définitif pour la parcelle d'une famille.

# SANTÉ

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un dispositif innovant qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. Il est mis en oeuvre sur un territoire de proximité identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de



mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques (déterminants socioenvironnementaux) et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire et locale).

En février, les élus de Billom Communauté ont validé le CLS « Thiers Ambert Billom ». Ce n'est pas un contrat financier, mais un contrat d'objectifs qui définit l'engagement de chaque pilote, en fonction de ses compétences et missions.

L'élaboration du CLS s'est structurée autour d'un état des lieux quantitatif et d'un recueil plus qualitatif des problématiques d'accès aux soins auprès des professionnels de santé et des partenaires dont le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'éducation nationale ou la Préfecture, permettant à la fois de partager les constats et de repérer les priorités du territoire.

Le territoire du nouveau CLS est composé de 104 communes et compte 90 000 habitants, soit une densité de 42,5 habitants/km<sup>2</sup>. La population est marquée par le vieillissement de la population avec 11% de la population âgée de plus de 75 ans, et une

tendance qui devrait se poursuivre pour atteindre les 20% en 2040.

C'est un territoire qui est marqué par d'importantes disparités sociales et une précarité plus prononcée sur le territoire de Thiers Dore et Montagne. La problématique de l'accès aux soins est particulièrement

préoccupante, au regard d'une part de l'isolement des populations et d'autre part de la densité médicale et le faible nombre de médecins généralistes et de spécialistes, malgré la présence de 3 hôpitaux.

Les premiers éléments de diagnostic croisés avec les priorités du PRS (Programme Régional de Santé) ont permis de fixer 7 axes stratégiques déclinés ci-après :

- Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé dès le plus jeune âge
- Valoriser l'environnement et le cadre de vie comme déterminants de la santé
- Accompagner les soins de proximité en cohérence avec le plan d'accès aux soins (ma santé 2022)
- Développer les actions en faveur de la santé mentale
- Réduire les inégalités de santé pour les personnes en situation de précarité
- Accompagner le vieillissement de la population
- Coordonner la mise en oeuvre du CLS (mise en oeuvre des actions, lien avec les partenaires et les autres politiques publiques)

Ces orientations stratégiques sont déclinées sous la forme d'un plan d'actions, élaboré le 11 février 2020 lors d'un forum santé.

## ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SÉDENTARITÉ

L'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS), et plusieurs partenaires de la recherche et des études, ont réuni leurs expertises pour élaborer une méthode de diagnostic territorial sur l'offre, les besoins, les pratiques dans le domaine de l'activité physique et de la sédentarité.

Avant de pouvoir diffuser cette méthode, soutenue dans sa phase expérimentale par le ministère chargé des sports et le comité d'organisation des jeux olympiques 2024, il fallait un territoire volontaire pour participer. Les élus ont donné leur accord pour que ce projet soit

réalisé sur Billom Communauté et de nombreux partenaires relais (Hôpital de Billom, SIVOS, communes, écoles et collèges, mission locale, maison des solidarités, professionnels de santé, CLIC, coordonnateur local de santé, associations) seront mobilisés sur cet enjeu de santé publique.

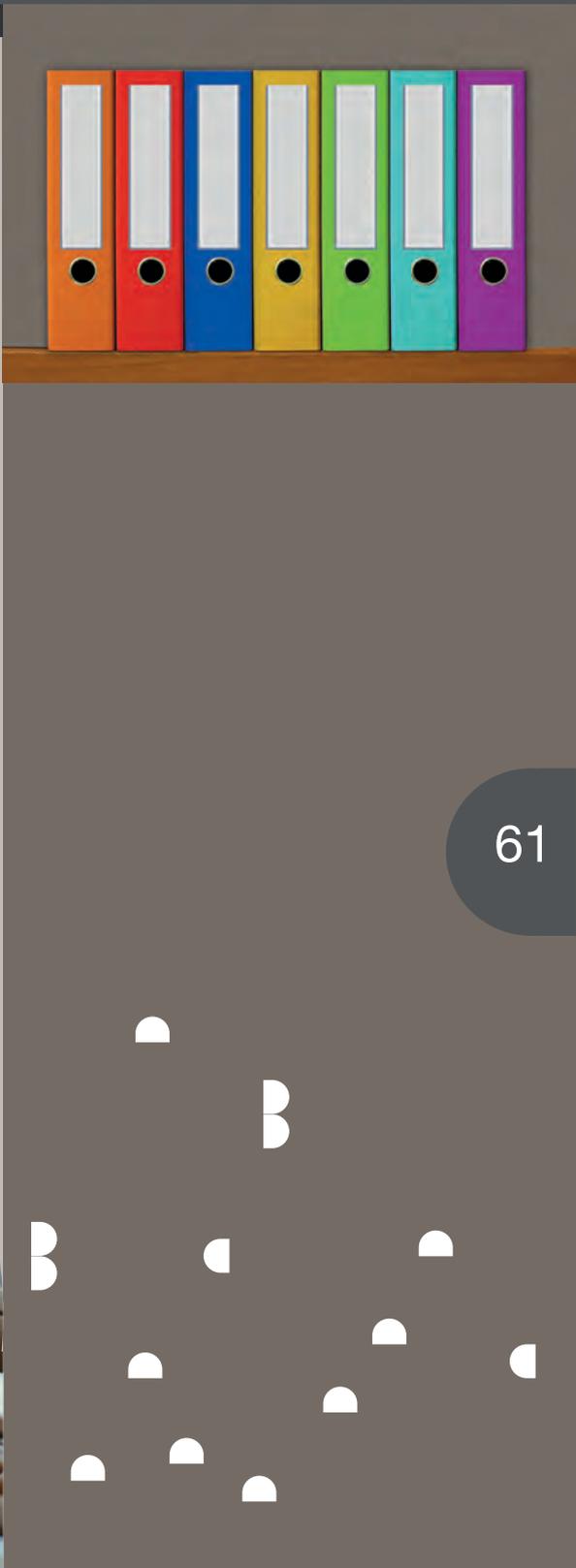
La méthode que l'ONAPS, expérimente sur les 25 communes doit permettre de répondre de façon très participative à plusieurs questions, et plus particulièrement à celle-ci : quel est le niveau d'activité physique et de

sédentarité de la population sur ce territoire, du plus jeune enfant aux seniors ?

Pour ce faire, l'ONAPS a utilisé un questionnaire validé scientifiquement et adressé, fin 2020, grâce aux relais du territoire, à la population volontaire pour participer. D'autres informations seront recueillies sur le territoire afin d'analyser les liens entre l'offre, les pratiques des professionnels du sport, de l'éducation et de la santé, les freins et leviers observés et les différences de niveau d'activité physique et de sédentarité observées.



# ANNEXES



# LES COMPÉTENCES

Les compétences de Billom Communauté se définissent de la façon suivante (CF arrêté préfectoral du 20 décembre 2017). L'intérêt communautaire a été défini par délibération du 25 septembre 2017).

**AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**, la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1 - **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

## Intérêt communautaire

- ZAC d'intérêt communautaire si elles sont d'1,5 hectares minimum et d'un seul tenant
- Etablissement d'un projet cohérent de développement du tourisme et de loisirs en lien avec Mond'Arverne Communauté dans le cadre et les limites fixés par les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement Touristique (SEAT) constitué entre les deux communautés

2 - **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones\* d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

\*Liste des ZA (délibération n°112 bis du 25 septembre 2017) : Bas du Chambon, Machal, Les Lattes à Dallet ; Les assats à Mezel ; Le pointé, Les plaines 1 à Pérignat-ès-Allier ; Secteur d'activités rue de l'artisanat, L'Angaud à Billom ; Le gros chêne à Vertaizon.

## Intérêt communautaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : sont d'intérêt communautaire :

- les équipements ci-après : le multiple rural de Chauriat – deux locaux commerciaux situés au Rampeau à Pérignat-ès-Allier et deux locaux professionnels situés Square Charles de Gaulle à Dallet (réalisés par l'ex CC Mur-ès-Allier)
- les actions de développement : mise en place d'actions d'information ou de procédures en direction du tissu économique en veillant au maintien et au développement de l'activité économique existante, faciliter les transmissions d'entreprises et la formation des acteurs économiques, favoriser la création d'activités économiques nouvelles notamment en liaison avec les activités existantes, participation à différents réseaux d'accueil de porteurs de projets
- Maintien de services à la population, de commerces de proximité et d'artisanat liés aux métiers de bouche (boulangerie-pâtisserie, épicerie,). Ces actions de développement seront d'intérêt communautaire dès lors qu'elles rempliront les critères suivants :
  - absence de commerces ou d'activités artisanales correspondant au projet dans la commune d'intervention
  - carence de l'initiative privée pour satisfaire des besoins identifiés.
  - Le projet portera sur les communes de moins de 500 habitants
  - Réalisation obligatoire d'une étude de faisabilité économique et de viabilité

3 - **GEMAPI** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, à partir du 1er janvier 2018

4 - Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5 - Collecte et traitement des **déchets des ménages** et déchets assimilés.

**AU TITRE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES**, la Communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

6 - Création et gestion de **maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7 - **Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

## Intérêt communautaire

Suivi, entretien et aménagement de l'ENSIL : mise en œuvre du plan de gestion relatif à l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale « Puy de Mur et Puy de Pileyre » dans la limite exclusive des parcelles délimitées par le périmètre de la labellisation par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Autres missions relevant du Grand Cycle de l'Eau pour l'animation du Contrat territorial Dore, conformément au 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir :

- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-

bassins, ou dans un système aquifère,

- correspondant à une unité hydrographique (et notamment l'animation du contrat territorial Dore) ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions de protection de l'environnement (amélioration de la connaissance sur la biodiversité ; valorisation des espèces, ...) ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions d'animation foncière en vue de la préservation de la dynamique fluviale".

## 8 - Politique du logement et du cadre de vie

### Intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- les opérations réalisées ou en cours de réalisation (y compris la garantie d'emprunt) sur l'ex CC de Mur-ès-Allier, figurant dans le tableau ci-après :

Chauriat	Îlot Sainte Marie	8
	Le baillage	3
	Îlot des caves	6
	Le presbytère	5
Dallet	Square Charles de Gaulle	6
	Le couvent	3
	Les remparts	4
Mezel	Le parc	10
Pérignat es Allier	Le rampeau	10
Saint-Bonnet lès Allier	Le bourg	2

- la mise en oeuvre d'un PLH et d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG) avec versement d'aides aux particuliers le cas échéant : notamment aides pour des travaux d'amélioration du confort.
- la CC agira pour inciter et mobiliser les bailleurs sociaux à intervenir dans les communes du territoire

9 - **En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définis dans le contrat de ville.

10 - Création, aménagement et entretien de la **voirie**

### Intérêt communautaire

- Les voiries d'accès aux zones d'activités
- Les voiries d'accès aux châteaux classés monuments historiques ouverts au public
- La voirie d'accès à la déchetterie de Billom
- La voie verte le long de l'Allier

11 - **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

### Intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine communautaire.

12 - **Action sociale** d'intérêt communautaire

### Intérêt communautaire

- Gestion d'un Relais assistantes maternelles et du multi-accueil des « Pitchouns du Jauron »
- Soutien aux établissements d'accueil collectif du jeune enfant qui appliquent la Prestation de Service Unique et qui accueillent les enfants du territoire.
- Assurer la coordination et l'animation du contrat enfance jeunesse
- Mettre en place des outils contribuant à l'information, l'accompagnement des accueils péri et extra scolaires
- Etude et réflexion à la mise en place d'un service d'accueil de loisirs petites et grandes vacances agréé par la DDCS
- Accompagnement à la parentalité
- Etude et réflexion sur la participation à des actions de lutte contre la précarité et soutien à des structures solidaires identifiées par le conseil communautaire.

**AU TITRE DES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**, la communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences relevant suivantes :

13 - **SIG** (Système d'information géographique) intercommunal.

14 - **En matière d'actions à caractère touristique**

- Schéma de signalisation touristique
- Promotion de la randonnée.
- Aménagement et gestion du château féodal de Mezel
- Etude et réflexion sur une politique de développement des hébergements touristiques

15 - En matière d'**assainissement**

Gestion d'un service de contrôle de l'assainissement autonome et aide à la réalisation des travaux de réhabilitation des installations identifiées comme points noirs

15 bis - **Entretien et restauration des berges de rivière dans le cadre du schéma et de la loi sur l'eau jusqu'au 1/1/18**

16 - Dans le domaine du **développement culturel et sportif**

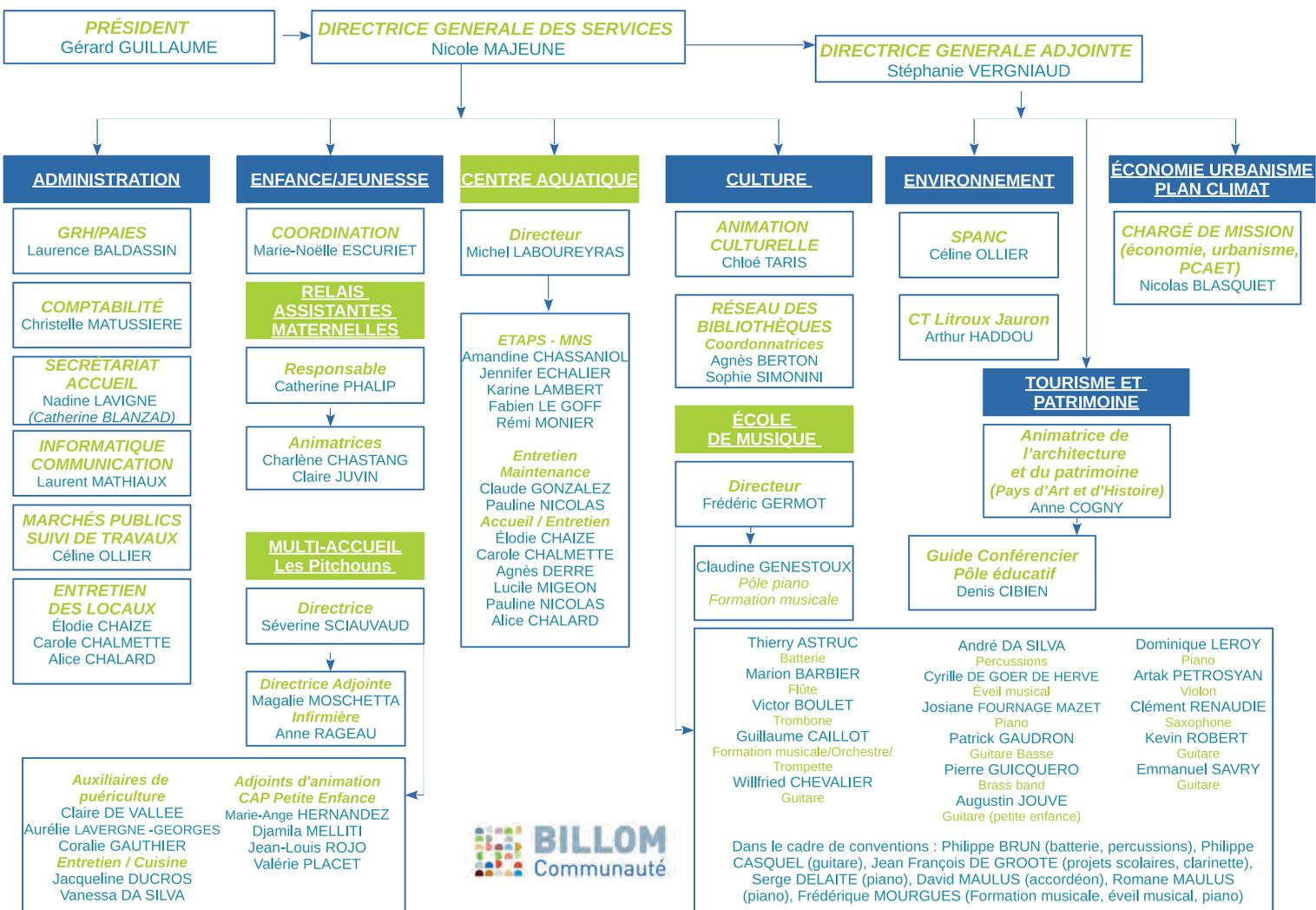
- Mettre en synergie les acteurs culturels et sportifs sur le territoire (informer et rechercher les complémentarités, lister les moyens culturels existants).
- Aider, conseiller, accompagner les porteurs de projets.
- Mettre en place des actions culturelles et une programmation itinérante à l'échelle du territoire.
- Réfléchir sur la mise en place d'une politique sportive et sur l'utilisation communautaire des équipements culturels et sportifs.
- Gérer le Pays d'Art et d'Histoire.
- Organiser l'initiation et la pratique de la musique dans le cadre d'une école intercommunale et soutenir les associations du territoire remplissant les critères suivants : dispenser des cours individuels et de la formation musicale à plus de 50 élèves, dans au moins 4 communes différentes.
- Gestion et animation du réseau (coopératif) des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la communauté de communes. Animation d'une ludothèque en s'appuyant sur les bibliothèques.

17 - Dans le domaine des **transports**

- Prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires vers la piscine communautaire de Billom
- Prise en charge de la desserte des foires, marchés et autres manifestations dans la limite de la programmation annuelle décidée par le conseil communautaire et dans le cadre de la réglementation applicable en matière de transports publics de personne.
- Participation aux réflexions et études préalables conduisant à l'amélioration de la mobilité des habitants du territoire notamment vers le cœur métropolitain.

18 - **Eclairage public des équipements et infrastructures communautaires**

# ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2020



# SUBVENTIONS VERSEES

Vallée du Madet.....	200 €
MLC.....	500 €
Billom renaissance.....	1 600 €
Art'tractif Chauriat.....	500 €
Nature commune.....	600 €
Bourse coup de pouce*.....	1 600 €
Epicerie solidaire.....	15 000 €
Régie de territoire.....	10 440 €
Les Petits Dômes.....	142 000 €
Dispositif habiter mieux/OPAH*.....	23 829,50 €
Subvention réhabilitation ANC*.....	3 000 €
Asev sit.....	400 €
Site du goût.....	1 500 €

\* voir pour ce dispositifs le détail ci-dessous

## Versements de subventions au titre de l'OPAH

### Pour la précarité énergétique 500 € à :

- MAROTEL Florence à Billom
- NEDELLEC Cécile à Billom
- AVRIL Gilles à Egliseneuve
- BORDIER Lysa à Egliseneuve
- CHABRY Julien à Espirat
- NEDELLEC Loïc à Espirat
- MATRONE Jean-Charles à Fayet
- FORCE Rémi à Isserteaux
- GAUTHIER VADEBONCEUR Léa à Isserteaux
- CLOUVEL Céline à Montmorin
- TOUS Sandrine à St-Bonnet
- COUEGNAS Mathieu à St-Dier
- SAUNIE Fabrice à St-Dier
- BARTHELEMY Benoît et ALOTTO Céline à St-Jean
- GUILLAUME Cyril et GAYE Pauline à Trézioux
- LAROCHE Carine à Trézioux
- CHEVARIN Robert à Vertaizon
- DUFRAISSE François à Vertaizon
- M DOIHOMA René à Vertaizon
- ROCH François à Vertaizon

### Pour de l'adaptation :

- FOUILHOX Françoise à Billom.....1 500 €
- LERICHE Michel à Billom.....280 €
- MARQUANT Henriette à Billom.....702 €
- GARCIA/HERIBERTO à Montmorin.....920 €
- VAN CELST Louis à St-Dier.....1 267 €
- REOL André à St-Julien.....1 000 €
- CARUCCI Julien à Vertaizon.....1 428,50 €

### Pour de l'habitat très dégradé

- ESPIRAT Virginie à Chauriat.....6 170 €

## Versements au titre de la bourse coup de pouce

### Pour le code de la route 150 € à

- GONCALVES Myriam - Bouzel
- GONCALVES Mathieu - Bouzel
- LEROY Clément - Billom
- PIRONON Alice - Egliseneuve
- TRAVERS Adélaïde - Estandeuil
- PIREYRE Emilien - Bongheat
- CABRAL Matéo - Billom
- DUCHEZ Océane - Estandeuil
- FORESTIER Clément - Billom
- GABIACHE Audrey - Bouzel
- CARNEIRO Mathias - St-Dier

## Versements au titre de la réhabilitation des installations d'ANC

- ITIER Claire à Estandeuil
- MESTAS Emilie à Trézioux
- PINTE Nathalie à St-Jean-des-Ollières
- PISSIS Andrée à St-Dier-d'Auvergne
- PUISSOCHET Thierry à Estandeuil
- ROMEUF Jean-Louis à Trézioux

AC.....	Attribution de compensation	GRH.....	Gestion des Ressources Humaines
AAP.....	Animateur de l'Architecture et du Patrimoine	GEMAPI.....	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations
ADIE.....	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	INRAP.....	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
ADS.....	Autorisation Droit du Sol	JEP.....	Journée Européenne du Patrimoine
ADSEA.....	Association Départementale Sauvegarde Enfance Adolescence	JNA.....	Journée Nationale de l'Archéologie
AGSGV 63.....	Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme	JPP.....	Journée Patrimoine de Pays
ALSH.....	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	MAD.....	Mise à disposition
AM.....	Assistants Maternelles	MARPA.....	Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées
ANAH.....	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	MAPTAM.....	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
ANC.....	Assainissement Non Collectif	MEA.....	Mur-ès-Allier (Communauté de communes)
AUR.....	Atelier d'Urbanisme Rural	MDT.....	Maison du Tourisme du Livradois Forez
BAFA.....	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	MNS.....	Maître Nageur Sauveteur
BEESAN.....	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation	MSA.....	Mutualité Sociale Agricole
BIT.....	Bureau d'Information Touristique	OPAH.....	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
BPJEPS.....	Brevet Professionnel de la jeunesse de l'Education Populaire et du Sport	PAB.....	Plan d'Aménagement de Bourg
BNSSA.....	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	PAC.....	Personne à charge
BSD.....	Billom St Dier (Communauté de communes)	PADD.....	Plan d'Aménagement et de Développement Durables
CAF.....	Caisse d'Allocations Familiales	PAE.....	Parc d'Activités Economiques
CAM.....	Clermont Auvergne Métropole	PAH.....	Pays d'Art et d'Histoire
CAUE.....	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	PCAET.....	Plan Climat Air Energie Territorial
CC.....	Communauté de communes	PDIPR.....	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
CEJ.....	Contrat Enfance Jeunesse	PEAC.....	Projet Educatif Artistique et Culturel
Cd63.....	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	PETR.....	Pôle d'Equilibre Territorial Rural (du Grand Clermont)
CDD.....	Contrat à Durée Déterminée	PLH.....	Plan Local de l'Habitat
CEN.....	Conservatoire d'Espaces Naturels	PMI.....	Protection Maternelle et Infantile
CESU.....	Chèque Emploi Service Universel	PNR-LF.....	Parc Naturel Régional Livradois Forez
CGCT.....	Code Général des Collectivités Territoriales	PSEJ.....	Prestation de Service Enfance Jeunesse
CHSCT.....	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	PSU.....	Prestation de Service Unique
CISPD.....	Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance	PV.....	Procès Verbal
CLECT.....	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	RAM.....	Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
CLSH.....	Centre de Loisirs Sans Hébergement	RPE.....	Relais Petite Enfance
CMP.....	Code des Marchés Publics	RPI.....	Regroupement Pédagogique Intercommunal
CNFPT.....	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	SDAP.....	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
COPIL.....	Comité de Pilotage	SBA.....	Syndicat du Bois de l'Aumône
CR.....	Conseil régional	SCoT.....	Schéma de Cohérence Territoriale
CRAD.....	Centre Régional d'Art Dramatique	SEAU.....	Société d'Equipement de l'Auvergne
CTG.....	Convention Territoriale Globale	SIBEM.....	Syndicat Intercommunal Bongheat, Egliseneuve, Mauzun
DDT.....	Direction Départementale des Territoires	SIBOVA.....	Syndicat Intercommunal Bouzel, Vassel
DGF.....	Dotation Globale de Fonctionnement	SICER.....	Syndicat Intercommunal Chas, Espirat, Reignat
DGFIP.....	Direction Générale des Finances Publiques	SIEG.....	Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz
DRAC.....	Direction Régionale des Affaires Culturelles	SIGEP.....	Syndicat Intercommunal Glaine, Neuville, Sermentizon, Bort l'Etang
DUMI.....	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant	SIMI.....	Syndicat Intercommunal Montmorin Isserteaux
EHPAD.....	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	SIVOS.....	Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale
EJE.....	Educateur de Jeunes Enfants	SMTC.....	Syndicat Mixte des Transports Clermontois
ENSIL.....	Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale	SPANC.....	Service Public d'Assainissement Non Collectif
ERP.....	Etablissement Recevant du Public	SPR-PVAP.....	Sites Patrimoniaux Remarquables - Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
EPCI.....	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	TAD.....	Transport A la Demande
ETAPS.....	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	TEOM.....	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ETP.....	Equivalent temps plein	TVB.....	Trame Verte et Bleue
FNGIR.....	Fonds national de Garantie Individuelle des Ressource	VPAH.....	Villes et Pays d'Art et d'Histoire
FPIC.....	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes	VRD.....	Voirie Réseaux Divers
FPT.....	Fonction Publique Territoriale	ZAC.....	Zone d'aménagement concertée
FPU.....	Fiscalité Professionnelle Unifiée	ZPPAUP.....	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales

"Afin d'améliorer le débat démocratique au sein des EPCI, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a prévu, en outre, des mesures nouvelles pour une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales.

Les délégués des communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal dont ils sont issus, de l'activité de l'EPCI. Le président de l'établissement adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus. Le président de l'EPCI peut également être entendu, à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Sans remettre en cause l'autonomie des EPCI, l'ensemble de ce dispositif facilite l'accès des communes à une plus grande information et connaissance des affaires intercommunales auxquelles elles sont directement intéressées."